

Bulletin municipal

Janvier 2025



P. 19
Fête
de l'école



P. 23
Notre
crèche



P. 24
Fête
patronale



CHAMBOST-LONGESSAIGNE

SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Les comptes-rendus des conseils municipaux	4 à 13
Les informations du Conseil Municipal	14 à 18
CCAS : un repas des aînés très animé	14
Commémoration du 11 novembre	15
Commission Bâtiment	
Rafraîchissement des peintures et nouvelle sono pour la salle polyvalente	16
Commission Cadre de vie	
Aménagement du point d'apport volontaire du Barmat	16
Réparer plutôt que jeter : un Repair Café à Chambost-Longessaigne à votre service !	17
Commission Participation citoyenne	
Inauguration de l'abri à vélos	18
La minute verte	
Arbres remarquables	18
La vie à l'école	19 - 20
Mois de la rentrée en musique	19
Cycle natation de la GS au CM2	19
Fête de l'école	19
Sortie au cinéma de Panissières	20
Histoire et musique pour les enfants de la TPS au CP	20
Rentrée septembre 2025	20



La vie associative	21 à 27
Bibliothèque	21
La pétanque chambostienne	22
Club Pongiste de Chambost-Longessaigne	22
Association des Jeunes de Chambost (AJC)	23
Notre crèche	23
Le Comité des Fêtes	24
News du Petit Théâtre du Colombier	26
ADMR	26
L'Arros'Arts	27
Les informations de la CCMDL	28 - 29
Gestion des déchets	28
Mobilité	29
Associations du territoire	30
Association des Handicapés des Monts du Lyonnais	30
À votre écoute	30
Association ARPAMOLY	31
Association La Fabrik	32
GELF	33
Le Conseil de Développement des Monts du Lyonnais	34
Solidair-Aidants Monts du Lyonnais	34
Calendrier des manifestations février à mai 2025	35
Infos pratiques	36



Conception et impression : Imprimerie EGF & CIM
69610 Ste-Foy-l'Argentière - Tél. 04 74 26 15 76
E-mail : contact@imprimerie-egf.fr - www.imprimerie-egf.fr

Directeur de la publication : Marie-Luce ARNOUX
Rédacteur en chef : Commission Communication et Veille technologique
Articles non signés rédigés par les membres du Conseil Municipal

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

En ce mois de janvier, il importe pour se projeter de marquer un temps d'arrêt sur l'année écoulée.

Cette **année 2024** a été à nouveau, sur le plan national et international, le théâtre d'atrocités au Proche-Orient, en Ukraine, de catastrophes climatiques, d'instabilité politique déroutante plaçant les élus locaux dans une situation très inconfortable. L'État demande aujourd'hui aux Communes, aux Communautés de Communes de contribuer aux efforts de gestion en procédant à des économies... alors que la plupart d'entre elles, en raison de moyens très modérés, visent sans cesse l'économie !

Toujours avec le même souci d'un bon usage des finances publiques, nous avons procédé à différents aménagements. En lien avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, nous avons poursuivi la démarche d'**adaptation du service de gestion des déchets**.

Il a été installé des **composteurs** au Thivollet, à Rampeau (au jardin collectif "Le Rampotager"), à la résidence des Marronniers et au lotissement du Barmat, de nouvelles colonnes ont été ajoutées. Les fermentescibles n'étant plus admis dans les sacs noirs, le coût de gestion des déchets augmentant de façon exponentielle, il convient d'être scrupuleux au niveau du tri. Sans vos efforts, nous irions droit à la catastrophe ! Nous vous remercions de noter que le **porte-à-porte** pour la collecte **s'arrêtera au cours du dernier trimestre 2025**.

En raison de la fermeture des trois commerces au mois de juin dernier, nous avons porté nos efforts sur le **projet de réhabilitation du bâtiment commercial** situé place de la Bascule. Nous avons donc monté plusieurs dossiers de demandes de subvention auprès de l'État, de la Région et du Département. Le montant de la subvention du Département n'est pas à la hauteur de ce que nous escomptions, nous sommes donc dans l'obligation de revoir le montant des travaux à la baisse plutôt que différer cette réalisation ou ne pas l'engager. Nous avons malgré tout conscience que ce projet impactera fortement notre capacité d'autofinancement dans les années à venir mais pour le maintien de la dynamique communale, cette opération s'impose.

En attendant, nous mesurons la chance que nous avons de pouvoir compter sur l'engagement des bénévoles de l'association "Ô cœur de Chambost" qui nous apporte un service précieux et de qualité.

L'année 2024 a été également marquée par la réalisation de **travaux à l'école** (installation de 14 fenêtres à haute performance thermique, équipées de brises soleil orientables, réfection des peintures, plantation d'arbres et réalisation de traçage de jeux dans la cour). À la **salle polyvalente**, nous avons poursuivi le changement d'éclairage à led et avons également installé une nouvelle sono. Les travaux d'électrification de la **chapelle** ont pu être terminés, offrant ainsi un vrai confort pour l'organisation d'un concert à la mi-septembre.

La préparation du **dossier de permis d'aménager pour la 2^e tranche du Garel** est aboutie. Le bailleur social "Bâtir et Loger", faute de financement d'Action Logement s'est désengagé du projet de construction de logements sociaux. Aussi, seuls des lots à l'accession à la propriété seront proposés. Avec beaucoup de regret, nous avons dû procéder à l'abatage de l'arbre planté lors du bicentenaire de la Révolution, en raison des dégâts que provoquaient ses racines. Parallèlement, nous avons envisagé la plantation de nouveaux arbres aux racines "pivot" sur le pourtour de la place de l'Église en respectant les réseaux enfouis et les maisons. En raison des nuisances observées du fait de l'errance et de la prolifération des chats, l'accent a été mis, à nouveau, sur une grosse opération de stérilisation. Force est de constater que cette démarche rendue obligatoire nous questionne car elle semble sans fin. Après la stérilisation, la commune devient responsable de ces animaux et peut se voir dans l'obligation de prendre en charge des soins ou l'euthanasie. Et, parallèlement, nous nous demandons si nous ne sommes pas en train de gérer un problème plus large qui s'appelle la désresponsabilisation des propriétaires d'animaux domestiques. Je ne vous cache pas que j'ai préféré la mobilisation autour de la location de ruches afin de favoriser le maintien de la biodiversité et la sensibilisation au respect du vivant, notamment auprès des enfants de l'école.

En 2024, les travaux de voirie ont été mis entre parenthèses afin de pouvoir envisager avec la Communauté de Communes qui en a la compétence, les **travaux sur**

le pont des Granges et celui de la Loire, repérés comme dangereux par le cabinet d'études CEREMA, missionné par l'État pour effectuer des diagnostics. Le service d'Aide Technique Départemental nous apporte son soutien dans cette préparation des travaux qui s'avèrent complexes sur le plan réglementaire (autorisation de la Police de l'eau) et sur le plan financier.

Au niveau de la **vie scolaire**, tout va pour le mieux même si nous sommes très vigilants par rapport aux effectifs pour le maintien des quatre classes. Je vous encourage donc à être des ambassadeurs de cette école qui offre un enseignement de qualité dans un environnement épanouissant.

Quant à la **vie culturelle**, nous avons fait le choix de ne pas la sacrifier, tellement elle a son importance quand le contexte s'assombrit. Nous avons donc accueilli un spectacle du festival Un Mouton dans le Ciel, organisé la Grande Lessive et la manifestation "Raconte-moi Chambost" et participé à la préparation de la fête de la musique. Et, bien entendu, nous avons continué à soutenir les différentes initiatives culturelles et/ou fédératrices portées par les associations, d'autant qu'elles sont nombreuses et judicieuses sur notre commune ! Je pense particulièrement à l'Agri Light Tour qui a mis en lumière la richesse et les talents de l'activité agricole des Monts du Lyonnais. Nous avons tous été subjugués et admiratifs. Cette manifestation très mobilisatrice et source de travail a été une vraie réussite !

Au nom du conseil municipal, il m'importe donc de vous remercier pour votre sens de l'engagement, votre souci du bien commun, de l'intérêt général qui concourent au maintien d'une vie harmonieuse et solidaire au sein de notre commune. Cette dynamique nous encourage à ne pas ménager nos efforts pour que cette fin de mandat soit efficace !

Je terminerai mon propos en vous souhaitant une **excellente année 2025** empreinte d'espoir, d'optimisme et de fraternité. C'est en cultivant ces valeurs que nous pourrions vraiment contrer les invitations à la haine et faire face aux tensions du monde.

Marie-Luce ARNOUX
Maire de Chambost-Longessaigne

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

▲ 5 SEPTEMBRE 2024 ▲

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 5 septembre 2024, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- M. CHARBONNIER donne pouvoir à M. SOULARD

- M. PENIN donne pouvoir à M. BONNET

- M. ASSAM donne pouvoir à M. VINCENT

DÉSIGNE Mme BLAIN comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2024.

• **DÉLIBÉRATION N°01 – ASSURANCE DU PERSONNEL ET CONVENTION DE GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS DE SINITRES PAR LE CDG69**

Madame le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune des charges financières, par nature imprévisibles,

- que pour se prémunir contre ces risques, la commune a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance, - que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon,

- que la commune a demandé par une lettre d'intention au cdg69 de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence avec négociation nécessaire à la souscription de ce contrat d'assurance, d'une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2025, pour la (ou le) garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les taux des prestations négociés pour la collectivité par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe,

- d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028 pour garantir la commune contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL dans les conditions suivantes :

Désignation des risques assurés :

Tous les risques

Décès

+ Congé pour invalidité temporaire imputable au service

+ longue maladie, maladie longue durée

+ maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant

+ maladie ordinaire et le temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable

+ temps partiel pour raison thérapeutique en lien avec un arrêt préalable, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

Formule de franchise par arrêt :

15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable

Taux : 7,55%

- d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028 pour garantir la commune contre les risques financiers des agents affiliés au régime général (IRCANTEC) dans les conditions suivantes :

Désignation des risques :

Congé pour invalidité imputable au service + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire*

Franchise :

15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire *

Taux : 1,10%

- d'autoriser l'autorité territoriale à signer le certificat d'adhésion avec le cdg69 et CNP Assurances, de même que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel.

- approuve le montant des frais relatifs à la gestion des dossiers de sinistres par le cdg69 suivants :

0,30% pour les agents CNRACL, 0,20% pour les agents IRCANTEC.

Nombre de votants : 12

Nombres d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 12

• **DÉLIBÉRATION N°02 – ACTUALISATION DU CADRE TARIFAIRE, RÉGLEMENTAIRE ET ORGANISATIONNEL DE CERTAINES MISSIONS PLURIANNUELLES PROPOSÉES PAR LE CDG69 DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION UNIQUE**

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année.

Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,

- Médecine statutaire et de contrôle,

- Inspection hygiène et sécurité,

- Conseil en droit des collectivités,

- Assistante sociale du personnel,

- Archivage pluriannuel,

- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes,

- Intérim.

Pour ces missions à adhésion pluriannuelle, le cdg69 a proposé, à compter du 1^{er} janvier 2022, une convention unique d'une durée de 3 années, renouvelable une fois.

Depuis 3 ans, les tarifs n'ont pas évolué. Au 1^{er} janvier 2025, certaines de ces missions font l'objet d'évolutions tarifaires afin de préserver l'équilibre financier des services concernés.

Certaines missions font également l'objet d'évolutions réglementaires et organisationnelles, à compter du 1^{er} janvier 2025, nécessitant l'actualisation de la convention unique.

Il est proposé de poursuivre ces missions selon les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles de certaines missions à compter du 1^{er} janvier 2025, à l'exception de la mission archivage pluriannuel qui donnera lieu à une convention temporaire de 2 jours tous les 2 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'approuver les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions des missions pluriannuelles.

Nombre de votants : 12

Nombre d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 12

• **DÉLIBÉRATION N°03 – CRÉATION ET GESTION D'UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF - CONVENTION**

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), par ses compétences, assure la collecte et le traitement des déchets sur son territoire.

Dans le cadre de son programme local de réduction des déchets et pour diminuer la quantité des bio-déchets collectés dans les ordures ménagères, la CCMDL souhaite soutenir le développement du compostage sous toute ses formes et notamment le compostage collectif.

Madame le Maire informe que la commune s'est portée volontaire pour l'installation de composteurs collectifs qui seront mis en place par la CCMDL.

2 sites seront disponibles pour 2024 : site du Maronnier, site du Barmat. 2 sites complémentaires sont envisagés d'ici 2025-2026 : site du Thivollet, site rue de l'Égalité.

Madame le Maire présente à l'assemblée les termes de la convention à conclure entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la Commune de Chambost-Longessaigne ayant pour objet de déterminer les obligations de chaque partie sur la mise en place et la gestion des sites de compostage collectif.

Il est précisé que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature. Les équipements seront ensuite cédés à la commune de Chambost-Longessaigne à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention partenariale.

Nombre de votants : 12

Nombre d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 12

• **DÉLIBÉRATION N°04 - CONVENTION DE PARTENARIAT - AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 17 octobre 2006 décidant la création d'une agence postale communale et autorisant le maire à signer la convention avec La Poste relative à l'organisation de cette agence. Un avenant a été signé en 2011 suite aux diverses modifications apportées en concertation entre La Poste et l'Association des Maires de France.

La convention de partenariat avec La Poste arrive à échéance le 21 octobre 2024.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'État, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible.

- L'accessibilité horaire minimum de l'agence postale communale est fixée à 12h.

- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins des citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1^{er} euro réalisé.

- La mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible. La commune reste éligible à l'indemnité forfaitaire actuelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat avec La Poste déterminant les modalités d'organisation de l'agence postale communale pour une durée de 6 ans.

Nombre de votants : 12

Nombres d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 12

• **DÉLIBÉRATION N°05 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSO-CIATIONS**

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer à l'association Boule Fraternelle une subvention exceptionnelle de 420,00 € pour des travaux d'aménagement d'une étagère au clos des sports.

Nombre de votants : 12

Nombre d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 12

• **DÉLIBÉRATION N°06 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITÉ**

Compte tenu du départ en retraite d'un agent technique et de la fin de la période de doublure avec la personne recrutée pour son remplacement sur un poste créé provisoirement en surnombre à temps plein en septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 8 juillet 2024, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la suppression d'un emploi au cadre d'emplois des adjoints techniques et/ou agents de maîtrise.

Nombre de votants : 12

Nombre d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 12

• **DÉLIBÉRATION N°07 – POSTE MUTUALISÉ D'ANIMATEUR DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES**

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire rappelle que la commune a la compétence de la lecture publique, notamment par les bibliothèques. Afin de mutualiser les moyens et renforcer le travail assuré par les bénévoles, elle rappelle qu'un poste mutualisé d'animateur de bibliothèque municipale a été créé en 2019 entre les communes de Chambost-Longessaigne, Longessaigne et Montrottier avec portage du poste par la commune de Montrottier.

Suite au départ de l'agent occupant le poste, les communes ont souhaité faire un point sur cet emploi et la convention régissant les modalités de mise à disposition.

Il est proposé de renouveler cette convention sur la base d'un maintien de 4 heures par semaine pour la commune de Chambost-Longessaigne. Le portage du poste reste assuré par la commune de Montrottier ; les modalités administratives de mise à disposition seront définies par une nouvelle convention entre les 3 communes.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord de principe à la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition sur la base de 4 heures par semaine.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

Nombre de votants : 12
Nombre d'abstention : 0
Nombre d'opposition : 0
Nombre d'approbation : 12

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

Sans objet

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

Sans objet

• COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission Bâtiment :

École : Les travaux de peinture, de rénovation énergétique (changement des huisseries et installation de BSO) et de marquage au sol se sont très bien déroulés. Et le résultat est très satisfaisant.

Le réfrigérateur de la salle de l'AJC est hors service. Il est décidé à l'unanimité d'en acheter un neuf pouvant servir si besoin aux associations utilisatrices de tout l'espace culturel.

- Commission Voirie :

M. SOULARD précise que le solde de l'enveloppe voirie communautaire 2023-2024 est de 49 854,36 €. Il est prévu d'attendre l'évaluation du montant de travaux du pont des Granges avant d'affecter cette somme à d'autres besoins.

Il est convenu de procéder à un état des lieux du cimetière début octobre afin de repérer les actions nécessaires au respect du lieu de mémoire et décence dues aux défunts. M. SOULARD et M. BONNET s'associeront à Mme BALLANSAT pour ce travail.

- Commission Urbanisme :

Mme le Maire informe l'assemblée de la mise en révision du SCOT décidée lors du conseil communautaire du 16 juillet 2024. Une conférence SCOT a été constituée composée des maires et d'un autre élu de chaque commune (M. Richard SOULARD et Mme Marie-Luce ARNOUX pour la commune). Le 27 août dernier s'est tenue la 1^{re} conférence. Des propositions méthodologiques et calendaires de travail ont été faites. Le travail d'appropriation du

porter à connaissance va s'engager et à partir de juin 2025. Il est convenu que le document devrait être opposable en juillet 2029.

Mme le Maire fait savoir que le dépôt du permis d'aménager du Garel est retardé en raison du décès soudain du géomètre.

- Commission Vie économique :

Mme BOURBON-CHAPUIS présente la demande de l'association "Ô Cœur de Chambost" à disposer du pourcentage de la place de la Bascule pour poursuivre le dépôt de pain et éventuellement proposer d'autres services. La parole est donnée aux membres de l'association afin qu'ils précisent leurs attentes et expriment leur question. Il est décidé à l'unanimité que la commune mette le commerce à disposition gracieusement et supporte les charges de fonctionnement du bâtiment. Une convention sera établie pour définir les conditions d'accès.

- Commission Vie scolaire :

École : Malgré un effectif relativement bas, les 4 classes sont maintenues pour cette année scolaire 2024-2025.

Cantine : Le GELF (groupement d'employeur des Monts du Lyonnais) a pu mettre à disposition de la commune un agent pour assurer la surveillance et l'accompagnement des enfants sur le temps méridien ainsi que des tâches d'entretien des locaux.

La cantine a été équipée d'un nouveau fourneau.

- Commission Vie culturelle :

Mme RABILLON et Mme JOUBERT précisent que la balade "Raconte-moi Chambost" est quasi finalisée. De nouveaux et habituels témoins apportent leur contribution ce qui est salué par l'assemblée.

Il est rappelé que l'association L'Arros'arts organise un concert à la chapelle le 20 septembre et que l'association Arts Maniak a prévu sa première manifestation (concert) à la salle polyvalente le 21 septembre.

- Commission Cadre de vie :

M. SOULARD rappelle la nécessité de sécuriser le cheminement piétonnier et les fondations de l'église. Ainsi l'abattage du tilleul planté lors du bicentenaire de la Révolution

sera abattu. Il est prévu d'agrandir la surface végétalisée.

Mme RABILLON informe l'assemblée que les démarches sont en cours pour formaliser une nouvelle opération de stérilisation de chats errants.

- Commission Vie associative :

Suite à la demande des agriculteurs pour la manifestation du 21 décembre 2024, il est décidé à l'unanimité de mettre à disposition gracieusement la salle polyvalente.

- Commission Participation citoyenne :

Mme BOURBON-CHAPUIS rappelle la tenue de l'élection du Conseil Municipal des Jeunes le samedi 5 octobre. Elle précise qu'elle se rendra à l'école le lundi 9 septembre pour sensibiliser à nouveau les élèves sur l'intérêt de déposer leur candidature.

• QUESTIONS DIVERSES

- Mme le maire explique que La Poste a l'intention de déployer des cides dans la campagne. Les communes estiment que cette démarche remet en question la qualité de service de distribution du courrier et demandent à ce que les situations soient appréciées au cas par cas et avec objectivité. Une réunion avec la direction départementale de La Poste et les maires de la CCMDL est prévue le 25 septembre à 10h en présence de Mme Catherine DI FOLCO, sénatrice du Rhône.

- Mme le Maire fait part d'une demande d'implantation d'un distributeur automatique de pizzas en partenariat entre ADIAL et l'établissement La Cigogne à Panissières. Il est décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à cette sollicitation estimant qu'un pizzeria apporte le service au moins une fois par semaine.

- L'assemblée est informée :

-> De l'arrêté préfectoral portant l'enregistrement d'une unité de méthanisation exploitée par la société MÉTHARAVOUËRE à Haute-Rivoire.

-> Du déploiement des équipements de télérelève ON CONNECT de SUEZ sur les compteurs d'eau.

- Le rapport d'activités de la CCCML année 2023 est présenté.

- Prochaines dates de conseil

municipal 2024 : jeudi 3 octobre 2024, jeudi 7 novembre 2024 et 5 décembre 2024 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

▲ 3 OCTOBRE 2024 ▲

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 3 octobre 2024, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :
PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- Mme BOURBON-CHAPUIS donne pouvoir à Mme RABILLON

- M. CHARBONNIER donne pouvoir à M. SOULARD

- Mme JOUBERT donne pouvoir à Mme ARNOUX

- M. PENIN donne pouvoir à M. BONNET

- M. ASSAM donne pouvoir à M. VINCENT

DÉSIGNE Mme CHAMBOST comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2024.

• DÉLIBÉRATION N°01 - RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT À USAGE COMMERCIAL 1^{RE} TRANCHE DE TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION DE COMMERCE EN MILIEU RURAL

Afin d'envisager la première tranche de travaux de réhabilitation du commerce situé au 79 place de la Bascule, propriété communale, sur la base du programme et estimatif de l'étude de faisabilité, Madame le Maire précise qu'il est possible de prétendre à une subvention dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural de l'État.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le principe de réalisation de cette première tranche d'opération, sous réserve de l'obtention des financements.

- D'autoriser le maire à solliciter l'aide de l'État dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural

à hauteur de :

-> 50 000,00 € pour les travaux relatifs à la remise en état du local

-> et 25 000 € pour l'aménagement des locaux et acquisition de matériel professionnel avec intérêt particulier en matière de développement durable.

• DÉLIBÉRATION N°02 - ADHÉSION AU DISPOSITIF CDG69 DE SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'article L135-6 du Code général de la fonction publique prévoit l'obligation de mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique. Le législateur a prévu que sa mise en œuvre pouvait être confiée aux centres de gestion. Madame le Maire rappelle que dans ce cadre, suite à la délibération n°10/02/22-01 du 10/02/2022, une convention de prestation a été signée avec le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) pour la mise en œuvre de ce dispositif obligatoire.

Ce marché actuel arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'approuver le renouvellement de la convention avec le cdg69 pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028, ainsi que leurs éventuels avenants.

• DÉLIBÉRATION N°03 - ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES ASSOCIÉS ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHÉS SUBSÉQUENTS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Énergie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex-tarifs "Jaunes" et "Verts" dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Elle ajoute que la loi Énergie Climat du 8 novembre 2019 a organisé la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consom-

mateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. En conséquence, au 1^{er} janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV. Dans ce contexte, le renouvellement / la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER.

Le groupement sera ouvert aux communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre du SYDER. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV. Madame le Maire rappelle que la commune n'a pas d'obligation à ce jour de passer par un marché de gros d'électricité puisque les Points De Livraison (PDL) sont inférieurs à 36 kVA. Toutefois, compte tenu de l'incertitude liée au maintien des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) à moyen terme et au fonctionnement des marchés d'électricité à compter de 2026, Madame le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au groupement d'achat d'électricité pour la période 2026-2028, sans PDL intégrés dans un premier temps. Ceci laissera toute latitude d'intégrer de nouveau les PDL de la commune, si le contexte réglementaire le nécessite et notamment dans l'hypothèse où les prix de marché seraient plus avantageux que les TRVE.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

• DÉLIBÉRATION N°04 - CONVENTION DE FOURRIÈRE 2025

Madame le Maire rappelle que la commune avait signé une convention de fourrière animale avec le Domaine des Mûriers de St-Etienne le Molard pour l'année 2024. Le Domaine des Mûriers ne souhaite pas renouveler cette convention pour 2025.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

Madame le Maire propose à l'assemblée de conventionner à nouveau avec la SPA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conclure une convention de fourrière avec la SPA de Lyon et du Sud Est pour un montant de 0,60 € par habitant.

• DÉLIBÉRATION N°05 - FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS - CONVENTION DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Madame le Maire expose que le renouvellement pour la fin d'année 2024, de la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis, s'avère nécessaire afin de poursuivre l'action engagée, dans le cadre du solde de la convention 2020, concernant la régulation et la gestion des populations de chats libres dont la prolifération provoque d'importantes nuisances.

Le budget global de cette opération est estimé, pour l'année 2024, à 540 €, soit 270 € pour chacune des parties à la convention, correspondant à l'identification et la stérilisation de 6 chats, pour un prix moyen de 90 €. Ce montant sera pris en charge par la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis, qui participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50%. Les frais seront payés aux vétérinaires par la Fondation, qui percevra une participation de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis,

• DÉLIBÉRATION N°06 - TARIFS 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- fixe divers tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 :

-> droits de place :

Abonnés : 0,50 €/ml/jour avec un minimum facturé de 3 ml

Occasionnels : 0,80 €/ml/jour avec un minimum facturé de 3 ml

-> concessions cimetièrre d'une durée de 30 ans

simples : 200 € / doubles : 400 €
tombes préfabriquées : 2 700 €
cavurnes : 400 €

droit à une pose de plaque en cas de dispersion des cendres : 50 €

• DÉLIBÉRATION N°07 - DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 - BUDGET PRINCIPAL 2024

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal décide de procéder à une modification budgétaire sur le budget communal principal de l'exercice 2024 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

compte	modification
65748- Subvention de fonct. aux associations	+ 920,00
615221- Bâtiments publics	- 10 520,00
023- Virement section d'investissement	+ 9 600,00
	0

RECETTES

compte	modification
	0

INVESTISSEMENT

DEPENSES

compte	modification
165	+ 1 000,00
2135-505	+ 600,00
2157-505	+ 8 000,00
1311 - 041 - Subvention Etat actif amortissable	+360,88
	+ 9 960,88

RECETTES

compte	modification
021 - Virement section de fonctionnement	+ 9 600,00
1321 - 041-Subvention Etat actif non amortissable	+360,88
	+ 9 960,88

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

- Signature d'un devis relatif à un audit énergie de COGIFLUID pour le projet de réhabilitation du commerce afin d'anticiper une demande de subvention DSIL sur le volet énergétique du projet.

- Signature d'une convention avec l'association Ô Cœur de Chambost pour l'occupation gratuite du rez-de-chaussée du commerce.

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels il n'a pas été, à ce jour, usé du droit de préemption :

Date de réception : 23/09/2024

Notaire : Maître Emilie LEGAY AFFASSI à Feurs

Vendeur / Acquéreur : MICHEL France

Adresse : 53 route de Panisnières

Type de bien : Usage habitation

• COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission Bâtiment :

M. SOULARD participera aux audits énergie de l'école et du commerce réalisés par COGIFLUID le 29/10/2024.

- Commission Participation citoyenne :

Seules 4 candidatures ont été déposées en vue des élections du CMJ. Les élections prévues le 5 octobre ont donc été annulées. Il est décidé d'apprécier les modalités possibles pour mobiliser les jeunes qui ont présenté leur candidature.

- Commission Voirie :

M. SOULARD a assisté à la réunion organisée par la Communauté de Communes avec le service d'aide technique du Département pour la réfection des ponts repérés comme défectueux par le CEREMA. Il présente les démarches qui vont être entreprises par la Communauté de Communes pour les travaux du pont de Granges. En raison des

demandes d'aide financière, technique et administrative, un délai de plusieurs mois s'impose. Des panneaux rappelant l'interdiction du passage des véhicules de plus de 3T5 vont être installés en attendant les travaux.

- Commission Urbanisme :

-> Mme le Maire présente l'interrogation du propriétaire des parcelles AB 258/260 situées à proximité de l'école concernant l'emplacement réservé prévu au PLU. Il convient de mesurer le besoin de la commune au regard de l'évolution de l'école et du fonctionnement du quartier.

-> Il est retenu la date du 7 novembre pour l'installation et la formation relative au logiciel de traitement dématérialisé des dossiers d'urbanisme.

- Commission Vie économique :

M. SOULARD fait un compte-rendu de la réunion publique organisée par l'association "O Cœur de Chambost", le 27/09/24. Les bénévoles pensent pouvoir bientôt proposer de l'épicerie sèche. Une convention de mise à disposition de l'ancien local commercial sera établie dans les meilleurs délais.

- Commission Vie culturelle :

-> Mme RABILLON dresse un bilan de la manifestation "Raconte-moi Chambost". Plus de 40 personnes ont participé à cette balade qui est partie de la Croix de Rampeau jusqu'au rond-point du Genevet.

-> Le 20/09/2024, suite aux travaux d'électrification à la chapelle, a eu lieu un concert organisé par L'Arros'Arts. L'éclairage s'est révélé concluant.

-> Vendredi 27 et samedi 28 septembre quatre séances de restitution du projet artistique "Les Monts Rêves" soutenu par la CCMDL ont été proposées au public au cinéma de Saint-Clément-les-Places. Il s'agissait d'un montage en vidéo d'entretiens réalisés dans les Monts du Lyonnais pendant 2 ans par Irène SINOU et Catherine DEMEURE.

- Commission Cadre de vie :

-> M. SOULARD nous précise que les colonnes déchets du Barmat seront installées entre le 22 et 24 octobre ; les composteurs seront sur la commune en semaine 44.

-> Mme RABILLON explique que l'opération de stérilisation des chats errants a bien commencé grâce à la coopération des habitants.

- Commission Vie associative :

Les élus de la commission font le constat que le forum des associations n'a pas attiré beaucoup de personnes. Cependant, il est observé que cette manifestation comporte un intérêt dans le sens où elle permet aux associations de se retrouver et d'échanger entre elles.

• QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire fait un compte-rendu de la conférence des Maires de la CCMDL (évolution des dispositifs de mobilité...).

- Elle transmet les remerciements de l'association des Amis de la bibliothèque pour l'emploi de l'agent d'animation, ainsi que ceux de l'association Vie Libre et ceux de l'association des handicapés des Monts du Lyonnais pour les subventions accordées par la commune.

- Elle présente également les remerciements de La Fabrik ainsi que le bilan du festival Un Mouton dans le Ciel. Une 6^e édition est prévue en 2025.

- La cérémonie des vœux de la municipalité est prévue le dimanche 12/01/2025 à 10h.

- Prochaine date de conseil municipal 2024 : jeudi 7 novembre 2024 et 5 décembre 2024 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.

▲ 7 NOVEMBRE 2024 ▲

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 7 novembre 2024, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire : PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- M. ASSAM donne pouvoir à M. SOULARD

DÉSIGNE M. CHEVALIER comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024.

• DÉLIBÉRATION N°01 - NOUVELLE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉHABILITATION DU COMMERCE ÉPICERIE-RESTAURANT

La Commune de Chambost-Longessaigne prévoit la réhabilitation de l'immeuble de commerce, propriété communale, sis 79

place de la Bascule. Une étude de faisabilité a été réalisée par l'EURL d'Architecture Sébastien CHOLET de Longessaigne en janvier 2023.

Cette étude prévoit deux tranches de travaux dont le coût prévisionnel de la 1^{re} tranche est estimé à 887 664,00 € HT.

Des financements de l'État et de la Région ont été accordés pour cette opération ; toutefois, Madame le Maire informe l'assemblée que la subvention accordée par le Département du Rhône est très inférieure au montant sollicité. Il devient nécessaire de réévaluer le plan de financement de l'opération.

Madame le Maire propose à l'assemblée de réduire l'enveloppe financière à 600 000 € HT et de lancer, sur cette base, la consultation de maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée pour une première tranche de travaux moins importante permettant néanmoins de prévoir des extensions et aménagements ultérieurs du bâti.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la révision de l'enveloppe financière de la 1^{re} tranche l'opération de réhabilitation du commerce sis 79 place de la Bascule à 600 000 € HT et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour lancer la consultation visant à retenir un maître d'œuvre selon une procédure adaptée.

Nombre de votants : 12

Nombre d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 12

• DÉLIBÉRATION N°02 - ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SOUSCRIT PAR LE CDG69 POUR LE RISQUE "PRÉVOYANCE" ET APPROBATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE, AINSI QUE DE SES MODALITÉS DE VERSEMENT

À compter du 1^{er} janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance au bénéfice de leurs agents.

Considérant l'intérêt pour la commune de Chambost-Longessaigne de continuer à adhérer à la convention de participation en prévoyance pour ses agents,

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver la convention d'adhésion en prévoyance qui lie la collectivité ou établissement et le centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon et qui accueille, à titre dérogatoire, les collectivités et établissements publics qui ne disposent pas de convention de participation en cours sur la dernière année d'exécution de la convention, et après accord de la MNT

- de fixer le montant de la participation financière de la commune à 7 euros par agent et par mois pour le risque "prévoyance".

Nombre de votants : 12

Nombre d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 12

• DÉLIBÉRATION N°03 - ATTRIBUTION DE CHÈQUES CADEAUX

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L731-1 à 5,

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (article L731-3 du code général de la fonction publique),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Madame le Maire propose :

- d'attribuer à l'occasion des fêtes de fin d'année des chèques cadeaux aux agents suivants de la collectivité : titulaires, stagiaires, contractuels avec ancienneté égale ou supérieure à 6 mois au 31 décembre 2024,

- de fixer à 100 € par agent le montant du chèque cadeau,

- de limiter conformément à la réglementation la possibilité d'utiliser ces chèques cadeaux à des biens en lien avec les fêtes de fin d'année. Ils ne pourront pas être utilisés pour l'es-

sence, le tabac, l'alcool, les jeux de hasard.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette proposition.

Nombre de votants : 12

Nombre d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 12

• DÉLIBÉRATION N°04 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - LA FABRIK

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide d'allouer à La Fabrik une subvention de 600,00 € pour l'organisation d'un spectacle vivant sur la commune dans le cadre du festival jeune public au cours de l'année 2025. La salle polyvalente sera mise à disposition gratuitement pour le spectacle.

Nombre de votants : 12

Nombre d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 12

• DÉLIBÉRATION N°05 - RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service 2023 relatif à l'assainissement collectif établi par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais ; ce rapport étant destiné notamment à l'information des usagers.

Nombre de votants : 12

Nombre d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 12

• DÉLIBÉRATION N°06 - DÉTERMINATION DU MODE DE RECOUVREMENT DE LA CONTRIBUTION COMMUNALE AUX CHARGES SYNDICALES DU SIEMLY 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir la fiscalisation de la contribution communale aux charges syndicales du SIEMLY, au titre de l'année 2025. Celle-ci s'élève pour la commune de Chambost-Longessaigne à un montant de 2 948,46 € (3,13 € par habitant).

Nombre de votants : 12

Nombre d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 12

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

Sans objet

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

• COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission Bâtiment :

Un radiateur d'appoint a été acheté pour chauffer le rez-de-chaussée du commerce mis à disposition de l'association "Ô Cœur de Chambost".

- Commission Voirie :

Les panneaux d'interdiction de circulation aux véhicules de plus de 3T5 ont été installés chemin des Granges et chemin de la Loire conformément aux consignes transmises par la CCMDL (compétence communautaire) par rapport à l'état des deux ponts.

- Commission Vie scolaire :

-> Mme BOURBON-CHAPUIS et Mme le Maire font un compte-rendu du Conseil d'école de ce jour.

-> Commission CCMDL Enfance-Jeunesse :

Mme CHAMBOST fait un retour du bilan de l'accueil de loisirs sur le territoire de la Communauté de Communes, informe que le cyclo canton aura lieu le 24/05 et signale le lancement d'une opération de prévention sur la thématique de la violence faite aux enfants à destination des ATSEM.

-> SIVOS du Val d'Argent :

Mme CHAMBOST donne un compte-rendu de la dernière réunion syndicales : le collège accueille 435 élèves dont 3 élèves de Chambost ; des classes sports sont en prévision ; l'octroi d'une importante subvention permet au collège d'engager de nombreux projets.

- Commission Vie culturelle :

-> L'AG École de musique aura lieu le 08/11 à 19h ; la commune ne pourra pas être représentée.

-> Mme RABILLON fait un compte rendu de l'AG de l'association bibliothèque : 297 permanences ont été assurées sur l'année avec un engagement d'environ 543 h de bénévolat. Plusieurs projets sont envisagés (conférences et expositions, escape game, l'heure du conte, accueil du RAM).

-> Commission Culture CCMDL :

Mme RABILLON informe qu'une exposition "Arts et Botanique" de Lucas DAVID (artiste chambostien), aura lieu à la Maison de Pays de St-Martin-en-Haut. Elle précise que la salle "Territoire" est disponible à toutes les associations du territoire pour accueillir des expositions.

- Commission Cadre de vie :

-> Après avoir considéré le plan de récolement des réseaux, la plantation des arbres sur la place de l'Église va pouvoir s'envisager. Il convient d'informer les habitants et de choisir les essences. Les travaux seront réalisés en régie.

-> Verger de l'Amitié : L'assemblée retient le projet d'une action de formation d'1/2 journée autour de l'entretien des fruitiers qui sera proposée à la population.

-> M. SOULARD informe que le nouveau point d'apport volontaire du Thivollet est opérationnel pour le dépôt des emballages-papier, verres (les conteneurs des ordures ménagères résiduelles ne sont pour l'instant pas accessibles). Un composteur collectif sera prochainement installé.

-> Mme RABILLON dresse le bilan de la dernière campagne de stérilisation des chats errants : 10 chats ont été stérilisés avec la participation des habitants des quartiers concernés. Un relais de bénévoles serait souhaitable pour gérer la situation.

-> Commission Communication :

Les articles pour le prochain bulletin sont à transmettre avant le 31/12/2024.

Prochaine réunion de la commission le mercredi 11/12 à 19h.

- Commission Participation citoyenne :

Une date pour l'inauguration de l'abri vélo avec la CMJ est à prévoir.

Réunion commission 20/11 à 16h.

• QUESTIONS DIVERSES

- M. SOULARD fait part du déploiement par le SIEMLY de la télérelève des compteurs d'eau. 2 concentrateurs seront installés sur la commune : Rampeau et au niveau du captage d'eau chemin des Crêtes.

- Madame le Maire fait part de l'ordonnance du 14/10/2024 du Tribunal Administratif de Lyon faisant état du rejet de la requête d'un administré relative à l'autorisation d'urbanisme accordée pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile en raison de l'irrecevabilité de la requête.

- Madame le Maire informe l'assemblée que les services de la DDT ont transmis au service assainissement de la CCMDL :

-> Une autorisation de rejet de la station d'épuration en date du 17/09/2024 par reconnaissance d'antériorité,

-> Un rapport de manquement administratif en date du 12/07/2024 en raison de la non-conformité de la station d'épuration de la commune aux prescriptions locales.

En réponse, la CCMDL a rappelé l'état d'avancement du programme de travaux envisagés entre 2026 et 2033 sur le réseau et pour le renouvellement de la station.

- Mme le Maire informe l'assemblée que Mme la Sous-préfète souhaite la rencontrer afin de prendre connaissance des projets de la commune le mercredi 4 décembre à 16h45. Les élus disponibles sont invités à participer à cette rencontre.

- Prochaines dates de conseil municipal : 5 décembre 2024 à 20h30, 9 janvier 2025, 6 février 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

▲ 5 DÉCEMBRE 2024 ▲

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 5 décembre 2024, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- M. ASSAM donne pouvoir à Mme RABILLON
DÉSIGNE M. VINCENT comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024.

Madame le Maire informe l'assemblée que le point relatif au transfert d'un équipement de stationnement dans le domaine public sera examiné à une séance ultérieure en raison d'information incomplète.

• DÉLIBÉRATION N°01 - RÉHABILITATION DU COMMERCE ÉPICERIE-RESTAURANT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire rappelle que par délibération n°07/11/24-01, compte tenu d'une subvention du Département du Rhône très inférieure au montant attendu, il a été décidé de réduire le montant de l'enveloppe financière accordée aux travaux du commerce à 600 000 € HT.

Madame le Maire informe que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le volet "rénovation énergétique".

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- Approuve la réalisation du projet présenté dont l'enveloppe financière est estimée à 664 000 € HT,

- Approuve le plan de financement exposé,

- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL,

- Dit que les crédits nécessaires aux travaux susvisés seront inscrits au budget.

Nombre de votants : 13

Nombre d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 13

• DÉLIBÉRATION N°02 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2025 - ASSOCIATION CHAMBOOST

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. CHARBONNIER, Mme JOUBERT ne prennent pas part au vote), le Conseil Municipal,

- Décide d'allouer à l'association ChamboOst une subvention exceptionnelle de 250,00 € pour l'achat de matériels et matériaux nécessaires à

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

la fabrication des décorations thématiques du village.

Nombre de votants : 11

Nombre d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 11

• DÉLIBÉRATION N°03 - PARTICIPATION SIVOS COLLÈGE DU VAL D'ARGENT

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) APPROUVE la participation communale au SIVOS du collège Val d'Argent de Sainte-Foy-l'Argentière d'un montant de 113,33 € pour 2025, 2) DÉCIDE de fiscaliser la totalité de sa participation au syndicat.

Nombre de votants : 13

Nombre d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 13

• DÉLIBÉRATION N°04 - MODALITÉ DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

La mise en place de la nomenclature M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, il n'y a pas d'obligation de procéder à l'amortissement de leurs immobilisations, à l'exception des subventions d'équipements versées, imputées au compte 204. Il convient donc de fixer les durées de ces amortissements, imputés au compte 204 "subventions d'équipements versées".

Par ailleurs, la nomenclature M57 pose également le principe de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis. L'amortissement commence à la date de mise en service de l'immobilisation financée chez l'entité bénéficiaire.

Dans une logique d'approche par enjeux, la commune de Chambost-Longessaigne peut néanmoins déroger à la règle du prorata temporis dans certains cas sur la base d'une délibération.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- D'adopter les durées d'amortissement suivantes pour le chapitre 204 :

204X	Subventions d'équipements versées	Description des biens	Durée d'amortissement (en années)	Compte d'amortissement associé
204xx1	Subvention Equipement - Biens mobiliers, Matériels, Etudes	Biens mobiliers, Matériels, Etudes	5	2804xx1
204xx2	Subventions Equipement pour financer des bâtiments ou des installations	Bâtiments et installations	30	2804xx2
204xx3	Subventions Equipement pour financer des projets d'infrastructures d'intérêt national	Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	2804xx3

- D'adopter la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises, soit un amortissement en année pleine à compter du 1^{er} janvier suivant le versement des subventions d'équipements versées (dérogation à l'application de la règle de calcul prorata temporis).

Nombre de votants : 13

Nombre d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 13

• DÉLIBÉRATION N°05 - SECRÉTAIRE DE MAIRIE REMPLAÇANTE - RÉÉVALUATION DU COÛT A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

A la demande de certaines communes et dans un esprit de mutualisation, un poste de secrétaire de mairie itinérante a été créé en octobre 2021 par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et un agent expérimenté a été recruté le 21 mars 2022.

Ce dispositif a fait ses preuves depuis plus de 2 ans et répond bien à un besoin récurrent.

A ce titre, la commune a passé une convention de mise à disposition du service en cas de besoin.

Comme le coût du poste a évolué depuis 2 ans (rémunération brute, charges patronales et divers charges), il est proposé de revoir ce coût au 1^{er} janvier 2025 pour l'adapter à ces évolutions, de la façon suivante :

- coût de 32 € / heure,

- soit un coût de 278 € pour une journée de 8,75 heures.

Il est proposé que tous les ans, ce montant soit réévalué en fonction des évolutions et fasse l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire. La CCMDL devra donner en amont de la délibération,

le montant de la revalorisation à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1) APPROUVE la nouvelle convention de mise à disposition d'une secrétaire de mairie itinérante, actualisant le coût journalier,

2) AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Nombre de votants : 13

Nombre d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 13

• DÉLIBÉRATION N°06 - CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA CCMDL POUR LE REVERSEMENT DE LA SUBVENTION CITÉO POUR LA LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS DIFFUS

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Par délibération du 25 juin 2024, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a approuvé la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme CITÉO.

En application de la responsabilité élargie des producteurs, l'éco-organisme CITÉO perçoit des contributions de la part des producteurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages. Ces fonds permettent notamment de financer le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

CITÉO a proposé une aide financière forfaitaire aux collectivités volontaires qui prennent en charge les coûts de nettoyage et de réduction des déchets abandonnés sur l'espace public.

Aussi, une convention a été approuvée entre la CCMDL et CITÉO au titre de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages

et déchets assimilés et plus précisément au titre du déploiement des colonnes de tri. Elle prévoit une aide financière forfaitaire de 0,90 € par habitant et par an soit 33 140,20 € pour l'année 2024.

La Commune, au titre de la salubrité publique, gère le nettoyage des bas de colonnes. Aussi, il est proposé que la CCMDL reverse une partie de la subvention susnommée par forfait de 800€/commune/an.

Une convention de partenariat est proposée prévoyant les modalités techniques de partenariat entre la CCMDL et ses communes membres.

À l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1) APPROUVE la convention de partenariat liant la CCMDL et la commune pour le reversement d'un forfait de 800€/an/commune pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, 2) AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Nombre de votants : 13

Nombre d'abstention : 0

Nombre d'opposition : 0

Nombre d'approbation : 13

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a procédé à un virement de crédit du chapitre 21 au chapitre 20 de la section d'investissement afin de procéder au règlement de l'audit énergétique du commerce :

Virement de crédit chapitre à chapitre Article (Chap) - Opération 203 (20) : Frais d'études, rech. & dev. & frais d'insertion : Montant : 2 700,00

212 (21) : Agencements et aménagements de terrains :

Montant : - 2 700,00

Total dépenses : : 0,00

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels il n'a pas été, à ce jour, usé du droit de préemption :

Date de réception : 06/12/2024

Notaire : JURIS URBA à LYON 3^e

Vendeur / Acquéreur : NEYRET Claire

Adresse : Route de Villechenève

AB219/220

Type de bien : Terrain non bâti

• COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission Bâtiment :

Les nouveaux équipements de sonorisation et projection ont été installés à la salle polyvalente. Il a été décidé de faire don de l'ancien écran vidéo de la salle polyvalente à l'Association d'Education Populaire (Petit Théâtre du Colombier).

Un rendez-vous avec COGIFLUIDE pour le rendu de l'audit énergétique aura lieu le 17/12 à 16h30.

- Commission Voirie :

Afin de déterminer le programme de travaux 2025, il est fixé une réunion de la commission le 07/01/2024 à 17h30.

Un courrier sera envoyé à tous les agriculteurs pour leur demander de bien vouloir respecter le bâti de la rue de l'Égalité (section de la déviation poids lourds) régulièrement endommagé.

Anthony CHARBONNIER fait un retour de la commission communautaire "assainissement" du 04/12/2024 et des étapes de travaux prévus sur la commune.

- Commission Vie culturelle/ Tourisme :

-> Mme RABILLON et Mme JOUBERT rappellent qu'un parcours G nolus va voir le jour à Chambost-Longessaigne au printemps 2025. Le développement des parcours GNOLUS sur le territoire a été initié par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Son déploiement est financé par le Département du Rhône.

Le repérage de ce parcours a eu lieu le 3 décembre avec l'office de tourisme des Monts du Lyonnais, Rhône Tourisme et l'agence qui accompagne la société mandatée.

Dans la continuité de ce projet, il est décidé de prévoir des aménagements et signalétiques permanents en 2025 au sein du centre-bourg. Un point centralisateur des informations touristiques est envisagé ; son emplacement reste à définir.

-> Il est décidé de créer un groupe de travail sur la réalisation de panneaux mettant en valeur le patrimoine de la commune.

-> La Fabrik, pour le compte des Monts du Lyonnais, lance un recensement des salles à disposition du territoire pour recevoir des événements culturels et artistiques.

- Commission Cadre de vie :

-> Il est décidé de porter un courrier à tous les habitants de la place de l'Église afin de leur présenter le projet de plantation d'arbres

-> Mme le Maire fait part d'un constat au sujet des conséquences de l'opération de stérilisation. Un chat stérilisé et pucé au nom de la commune a déjà été recueilli par des particuliers. Celui-ci était malade ; il a dû être incinéré et la facture a donc été adressée à la commune (187 €).

Pour comparaison, ce montant correspond à 1/5^e des crédits "secours" du budget du CCAS. Force est de constater que cette opération de stérilisation place la commune dans un engrenage inacceptable et irraisonnable. Il est décidé de ne pas accéder à la prise en charge des frais de soins engagés pour ces animaux dans la mesure où ils auront été adoptés par les particuliers.

-> Dates de distribution des sacs poubelles : 15 et 18 janvier 2025.

- Commission Participation citoyenne :

-> Mme BOURBON-CHAPUIS fait part de la proposition de la commission d'organiser l'inauguration de l'abri à vélos le mercredi 18 décembre à 16h en présence du CMJ sortant et des quatre jeunes qui ont fait acte de candidature pour la nouvelle assemblée.

Le service Mobilité de la CCMDL suggère de mettre en place un système d'évaluation des passages à la station de gonflage nouvellement installée. Il convient de trouver un moyen adapté à cette mesure.

-> Il est également prévu de réunir les quatre jeunes qui ont candidaté pour le CMJ afin de recueillir leurs idées et d'envisager les modalités de leur investissement.

• QUESTIONS DIVERSES

- Accueil chantier jeunesse : Il est décidé de ne pas donner suite cette année aux propositions d'accueil exprimées par Concordia.

- Mme le Maire annonce le report de la visite de Mme la Sous-préfète au 17 décembre à 13h30.

- Il est rappelé que la cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le 12 janvier 2025 à 10h.

- Prochaines dates de conseil municipal : 9 janvier 2025, 6 février 2025, 20 mars 2025, 3 avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CCAS : un repas des aînés très animé !

42 invités ont répondu présents lors du repas des aînés accompagnés de cinq membres du CCAS. Il s'est déroulé au restaurant "Comme chez soi" le samedi 19 octobre 2024 à midi. Le magicien Yann SYLVER a animé ce repas. Ce moment de partage a été très apprécié des participants.
Rendez-vous aux aînés le samedi 18 octobre 2025.

Pour le CCAS,
Françoise BOURBON-CHAPUIS

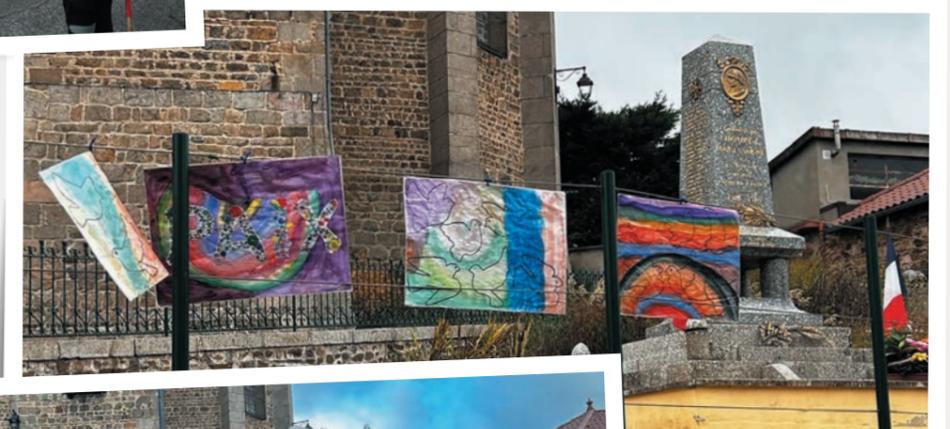


Commémoration du 11 novembre

Chaque année, depuis 1922, est commémorée la signature de l'Armistice mettant fin à la Première Guerre mondiale. Depuis 2012, ce sont également tous les morts pour la France, civils et militaires, qui sont honorés.

Ainsi, les anciens combattants, le porteur M. Jean-Baptiste RAYMOND (ex militaire de carrière), Madame le Maire, le Conseil Municipal, les quatre candidates à l'élection de conseillère municipale des jeunes entourés des enfants et des habitants de la commune ont procédé à la cérémonie le **lundi 11 novembre 2024**. Les quatre candidates ont apporté leur aide aux anciens combattants en lisant les noms des anciens combattants morts pour la France.

Françoise BOURBON-CHAPUIS



LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

Rafraîchissement des peintures et nouvelle sono pour la salle polyvalente

Pendant l'automne, les peintures des murs de la salle polyvalente ont été rafraîchies et la sono a été changée pour mieux répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs.

Commission Bâtiments



Aménagement du point d'apport volontaire du Barmat

En novembre 2024, le point d'apport volontaire a été aménagé. Quatre colonnes semi-enterrées (2 jaunes, 1 noire et 1 verte) ainsi qu'un composteur collectif ont été installés. Un appel à volontaires a été lancé pour être référent composteur.

Commission Cadre de vie



Réparer plutôt que jeter : un Repair Café à Chambost-Longessaigne à votre service !

Les "repair cafés" sont des ateliers de réparation pour les objets cassés ou en panne. Lors des permanences, des technicien(ne)s bénévoles vous aident à remettre en état tout objet de taille raisonnable : audio-vidéo, électroménager, petit outillage électrique, petite intervention sur vélo, matériel électrique de jardinage, informatique...

Christian OCHS, Chambostien et bénévole à l'atelier de l'ETAIS a souhaité vous faire profiter de ce service.

La Mairie, partenaire de l'association l'ETAIS, a mis à disposition le local du chemin Profond.

Elles étaient fières d'inaugurer le Repair Café de Chambost-Longessaigne le **samedi 9 novembre** de 9h à 12h.

Une **équipe dynamique d'accueillants et de bricoleurs** est au rendez-vous avec plaisir et enthousiasme pour vous recevoir autour d'un café ou d'un thé et bien sûr d'un objet à réparer.

Nos ateliers sont avant tout de belles rencontres, de beaux moments de partage.



Avec ou sans compétence, vous pouvez nous rejoindre. N'hésitez pas!

Retrouvez-nous tous les 2^e samedis de chaque mois de 9h à 12h au local du chemin Profond.



Ce n'est pas interdit aux moins de 18 ans.



4 mains valent mieux que 2 !

REPAIR CAFE
Des monts du Lyonnais

9 NOVEMBRE

Ne jetons plus, réparons ensemble !

Ateliers de réparation collaboratifs pour objets cassés ou en panne. Des techniciens bénévoles vous aident à remettre en état tout objet de taille raisonnable : audio-vidéo, électroménager, petit outillage électrique, matériel de jardinage, informatique...

Participation financière libre. Ouvert à tous

De 9h à 12h
2^eme samedi du mois
au local chemin Profond
de Chambost-Longessaigne

04 87 61 70 06 repaircafe.cl@gmail.com
- Ne pas jeter sur la voie publique

Vous pouvez également profiter du **Repair Café de St-Laurent-de-Chamousset les 1^{er} et 3^e samedis** de chaque mois dans les locaux de l'ETAIS et celui de St-Martin-en-Haut à la MJC le 4^e samedi.

Pour plus d'informations, contactez-nous :
04 87 61 70 06
repaircafe.cl@gmail.com

LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

Inauguration de l'abri à vélos

Le **mercredi 18 décembre 2024** à 16h a été inauguré l'abri à vélos en présence de deux jeunes conseillers, un parent, un habitant, des conseillers municipaux et Mme le Maire.

Pour mémoire, cet abri à vélos a été installé à l'initiative des jeunes conseillers municipaux qui ont ensuite contribué à la réalisation de ce projet.

L'objectif de cette installation est de permettre à ceux qui viennent prendre un moyen de transport (covoiturage, transport scolaire) de venir en vélo.

Ce dernier reste à l'abri des intempéries. Une station de gonflage mise à disposition par la CCMDL a été installée à côté.



Commission
Participation citoyenne

Arbres remarquables

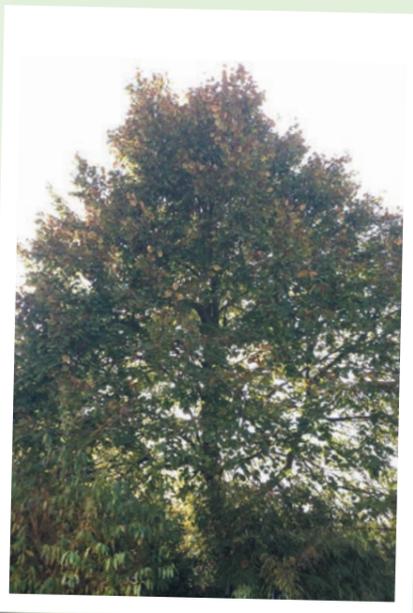
photographiés par Catherine GERBOUD



Tilleul dans le centre du village

« J'aime cet arbre pour son odeur au printemps et son ombre rafraîchissante en été. »

Véronique MEUNIER BARBINI



LA VIE À L'ÉCOLE

Mois de la rentrée en musique

Dans le cadre de la rentrée en musique, l'équipe enseignante a décidé de mettre en place un moment fédérateur pour tous les élèves de l'école de la TPS au CM2.



Ainsi, durant le mois de septembre, ils ont appris un **chant commun des Enfantastiques** : "Aux temps préhistoriques".

Les plus grands ont même pu accompagner le chant de percussions corporelles.

Le mardi 1^{er} octobre à 16h30, les parents, grands-parents... étaient conviés à venir écouter ce moment de partage.

Une belle initiative qui a permis aux enfants de s'engager dans un projet commun dès ce début d'année.

Cycle natation de la GS au CM2



Les classes de GS/CP et CM1/CM2 bénéficient de septembre à janvier d'un cycle natation d'une **quinzaine de séances** à la piscine ESCAPAD de St-Laurent-de-Chamousset. C'est l'occasion pour les plus petits d'**apprivoiser un environnement parfois nouveau**, et pour les plus grands de **progresser vers une bonne aisance aquatique** afin d'assurer sa sécurité dans l'eau.

À compter du mois de mars et jusqu'à la fin de l'année, ce sera à la classe de CE de se rendre à la piscine.

Fête de l'école

Samedi 14 décembre, les enfants de l'école ont présenté leur **spectacle** : "Au pays des émotions" !

L'histoire narrée et jouée par les CM1 et CM2 offrait plusieurs tableaux de danses, de chants et de mimes par les artistes en herbe, de la maternelle au CM2.

À l'issue de l'histoire, tous les enfants sont montés sur scène pour interpréter la chanson : "Émotion caméléon".



LA VIE À L'ÉCOLE (SUITE)

Sortie au cinéma de Panissières

Lundi 16 décembre, les élèves de maternelle et de CP sont allés voir les courts métrages "Chouette, un jeu d'enfants". Ils étaient très contents, surtout de prendre le bus pour les plus petits.

Jeudi 19 décembre, c'était au tour des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 de visionner "Flow".



Histoire et musique pour les enfants de la TPS au CP

Mardi 17 décembre, la maman de Martin est venue nous présenter un conte musical : "La Moufle".

Comme elle est musicienne professionnelle, elle avait amené de nombreux instruments : une guitare, un ukulélé, une guitalélé, une balalaïka.

Nous avons aussi chanté et utilisé de petits objets sonores (grelots, clochettes..).

Les enfants ont beaucoup apprécié ce moment partagé. Un grand merci à cette maman pour avoir donné de son temps aux petits écoliers de Chambost.



Rentrée septembre 2025

ÉCOLE PUBLIQUE
80, Grande rue
69770 Chambost Longessaigne



Inscription à l'école

Votre enfant est né en **2022**, prenez contact avec l'école dès à présent.

Votre enfant est né en **2023 (entre le 1^{er} janvier et le 31 août)**, faites-vous connaître, il sera mis sur liste d'attente et admis à l'école en fonction des places disponibles.

Vous pouvez dès à présent contacter Mme Chazot, directrice, au 04 74 26 32 64 (de préférence le mardi) ou par mail : ce.06913421@ac-lyon.fr.
Nous conviendrons ensemble d'un RDV pour une visite individuelle de l'établissement et nous vous remettrons le livret d'accueil.

L'équipe enseignante

LA VIE ASSOCIATIVE

Bibliothèque

Conférences

La bibliothèque a accueilli François DUCOTTERD, pour une série de **trois conférences sur l'histoire des Monts du Lyonnais**. Une plongée au cœur des Monts, du Paléolithique à nos jours pour éclairer l'histoire de nos villages, nos vallées, notre environnement proche. Des conférences qui ont recueilli des commentaires et retours très enthousiastes !



L'heure du conte avec Pauline

L'heure du conte revient ponctuellement à la bibliothèque, avec une nouvelle bénévole, Pauline, qui a accueilli des groupes d'enfants de 3 à 10 ans. Une première fois avec des histoires de Noël, suivie d'un atelier créatif.

Camille BELLOT

Réseau des bibliothèques Com'Monly

Depuis janvier 2024, le réseau Com'Monly a réalisé **191 495 prêts** et **25 044 réservations**. Plus de **130 000 documents** sont réservables en ligne (livres, revues, CD, DVD, etc). Chaque semaine, **1 tonne de documents** est transportée pour satisfaire les réservations des quelques **7 000 utilisateurs de ce service**. Son fonctionnement repose sur **400 bénévoles**, **21 salariées bibliothécaires** et **1 coordinatrice**. Deux bibliothèques disposent de nouveaux locaux depuis septembre : St-Laurent-de-Chamousset, renommée "La Cour à la Page", et Chevrières. Le **catalogue** en ligne a été **amélioré** : visuels des documents automatiques, création de nouvelles rubriques "infos pratiques", "coups de cœur", "sélections", des ressources numériques gratuites en plus, etc.

L'offre culturelle s'est étoffée depuis 2023 avec : le Festival du Conte en février, le Printemps des Poètes en mars, le Prix littéraire des Grands D'Monts, le concours-photo patrimoine "portes et enseignes" cet été (exposition visible dans les bibliothèques en 2025 et 2026), la rentrée littéraire en septembre, la semaine du Kamishibai et le jeu du calendrier de l'Avent en décembre.

Pendant 8 mois, le réseau a valorisé son **Prix littéraire nordique** avec plusieurs temps forts : expositions photos, chorales, projection de films nordiques avec Le Paradiso, découvertes musicales avec Les Disques de l'Écoutille, etc. Le prix s'est achevé sur un spectacle de lecture musicale inédit inspiré des 5 romans de la sélection grâce à la superbe prestation de la compagnie "La Belle Étoile". Un prix apprécié avec plus de 552 votants ! Et une victoire du roman suédois "STÖLD" d'Ann-Helén Laestadius.

Lancé en octobre, le **Prix littéraire jeunesse des P'tits D'Monts** enthousiasme toujours autant puisque cette 5^e édition compte encore plus de participants : 28 bibliothèques, 42 écoles et plus de 3 000 enfants. Résultats attendus en mai 2025 !

La prochaine programmation culturelle s'ouvrira sur une **2^e édition du Festival du Conte** et surtout un **nouveau Prix littéraire adulte** consacré aux auteurs océaniques.



Rentrée littéraire auditorium St-Laurent-de-Chamousset

COM'MONLY.fr
Le réseau des bibliothèques des Monts du Lyonnais



Spectacle de lecture musicale fête de clôture prix nordique salle des fêtes St-Genis-l'Argentière

LA VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

La pétanque chambostienne

Fin octobre, la pétanque chambostienne a organisé son repas de clôture où il a régné une bonne et joyeuse ambiance.

Nous aurons le plaisir de retrouver nos adhérents et nouveaux membres le **23 mars 2025** lors de notre **assemblée générale**.

N'hésitez pas à vous faire connaître début mars si vous souhaitez rejoindre l'association. Sportivement.



Gérard FORIN, Président de LPC



Club Pongiste de Chambost-Longessaigne

Tournoi inter-associations "Une troisième édition bien lancée"

Vendredi **13 décembre**, le club pongiste avait donné rendez-vous aux adhérents des associations chambostiennes inscrits à la troisième édition du tournoi inter-associations.

21 participants, dont 7 féminines, issus de 5 associations (la Pétanque, le Foot, le Sou des Écoles, la Bibliothèque) ont pris part à cette édition. 16 joueurs se sont retrouvés au gymnase pour disputer leurs rencontres de poules.

Quelques matches restent encore à disputer d'ici le 14 janvier, avant de participer à un tableau final en 2025. La fin du tournoi, qui se disputera en mai prochain, verra la remise de coupes aux vainqueur et finaliste, ainsi qu'un trophée à l'association qui aura été la "mieux" représentée en terme de résultats. Le Club de Pétanque est détenteur depuis 2 ans de ce trophée remis en jeu chaque année.



Le tournoi 2024/2025 bien lancé

À l'issue des rencontres, les responsables du club pongiste avaient proposé aux participants de manger ensemble à la salle. Un groupe de 19 convives s'est ainsi installé autour "d'une autre table" pour partager un casse-croûte bien mérité !



Association des Jeunes de Chambost (AJC)

Le samedi 7 décembre, l'AJC a une nouvelle fois mobilisé les habitants du village pour soutenir le **Téléthon**. Malgré un temps peu clément, marqué par la pluie et le vent, les habitants ont répondu présents, fidèles à cet événement annuel qui allie convivialité et générosité.

Au programme de la journée : la traditionnelle **vente de saucisson, patates, vin chaud et crêpes**, qui a rencontré un franc succès. Petits et grands ont bravé la météo pour partager un moment chaleureux et participer à cette belle cause.

Grâce à l'implication de tous, un **don de 1 400 €** a pu être collecté et sera intégralement **reversé à l'AFM Téléthon**. Ce bel élan de solidarité prouve, une fois de plus, l'engagement de notre village pour les grandes causes.

L'AJC tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles et participants qui ont contribué à cette réussite. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition avec, espérons-le, une météo plus clémente !



Notre crèche

Comme chaque année, la crèche "**De l'Orient à l'Occident**" s'est réveillée le 8 décembre dans l'église Saint-Maurice.

Cette année, nous avons modifié le système électrique aidé par "le monteur" Gilles THIELLY et avons remplacé les anciennes ampoules par des ampoules à Led. Les petites maisons sont elles aussi équipées de Led. Notre dépanneur Alain VERNAY est venu réparer la pompe du fleuve qui ne fonctionnait plus.

Le déroulement de la visite est toujours le même, en suivant le texte enregistré. Tous les ans, les personnages, les maisons, la végétation ne sont pas placés aux mêmes endroits. Cette année, une caravane avance lentement dans les dunes. Savez-vous qu'un zèbre s'est transformé en âne, qu'un joueur de pelote basque est devenu une religieuse ? Des Provençaux sont devenus Palestiniens entre les mains de notre couturière Hélène. Où est le jeune garçon qui a plongé dans la fontaine ? Cette crèche nous prend beaucoup de temps, environ 15 jours mais nous souhaitons vous faire découvrir un bel ensemble avec des détails représentant des "tableaux" au plus proche de la réalité. Merci à Catherine née GINTRAND venue de Lyon pour nous aider durant 2 jours. Merci aux 2 Marie-Hélène et aux hommes qui installent les plateaux.

B. CHABANNE



LA VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

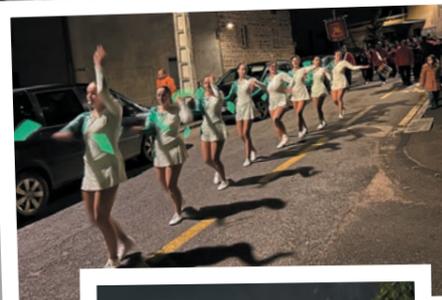
Le Comité des Fêtes

Fête patronale

Les 13, 14, 15 et 16 septembre ont été marqués par la fête patronale ! (À l'origine, il s'agit de la fête en l'honneur de St-Maurice, que l'on célèbre le 22 septembre).

4 jours festifs ont débuté le vendredi soir par la soirée karaoké et le jambon/frites, servis par les jeunes de l'AJC.

La journée du samedi a été bercée par le klaxon du char du Comité des Fêtes, faisant l'incontournable "tournee des brioches" et s'est achevée par le défilé, avec les majorettes de Virigneux, la fanfare de Longessaigne et de nombreux enfants venus porter les flambeaux. Un beau feu d'artifice a ensuite éclaté dans le ciel, avant que la soirée se termine par le bal des jeunes, animé par Rythmic Concept.



Le dimanche après-midi, les jeunes de l'AJC ont proposé aux associations de se confronter lors d'Olympiades dans la joie et la bonne humeur.



La soupe aux choux fut, cette année encore, appréciée par un grand nombre.

Une vingtaine de doublettes se sont inscrites au concours de pétanque du lundi pour finir ce beau week-end.

Merci à tous pour votre participation !

Notez le rendez-vous pour l'année prochaine : la fête aura lieu du 19 au 22 septembre 2025 !

Marché de Noël

Dès l'aube, en ce samedi 14 décembre, nous avons pu entendre les "lutins" du Comité des Fêtes préparer leur marché de Noël.

Dès le milieu de l'après-midi, les nombreux exposants, créateurs et producteurs ont installé leurs beaux stands garnis de produits locaux et artisanaux proposés aux visiteurs, venus faire leurs emplettes locales. La pluie s'est invitée en fin de journée mais n'a pas fait fuir le chaland.

Le comité avait, bien sûr, prévu les huîtres fraîches et le vin blanc, sans oublier le vin chaud pour les plus frileux. L'AJC était présente avec son stand de hot-dogs et de gaufres.

La journée s'est terminée, au chaud, avec un délicieux pot-au-feu.

Nous remercions tous ceux qui ont participé, faisant de ce marché ainsi que du pot-au-feu un moment festif.



LA VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

News du petit théâtre du Colombier de la salle Faye

Théâtre : Différents travaux se sont réalisés pour donner plus de confort aux acteurs. La moquette de la scène a été changée. Des toilettes ont été installées à côté de la loge. Un éclairage nocturne permet de sortir sans danger après 23h30.

Salle Faye : Nous souhaitons fournir un ensemble de qualité avec une vaisselle unie, des plats, l'achat d'un percolateur... Une VMC a été installée.

Bâtiment : Peinture extérieure des portes côté jardin et côté impasse. Peinture des petites fenêtres des toilettes.

Nous veillons à la propreté des jardins et à un fleurissement apportant un peu de couleur au cœur du village.

À noter : Théâtre : Vendredi 28/02 - 07/03 - 14/03/2025

Samedi 01/03 - 08/03 - 15/03/2025

Dimanche 02/03 - 09/03 - 16/03/2025

Vendredi 23 mai 2025 : Paroles de viticulteur (échange sur un métier), dégustation, vente et assiettes de charcuterie fromage

Notre petit théâtre et la salle Faye sont appréciés des familles et des loueurs. Essayons de garder cet ensemble accueillant et propre.

B. CHABANNE

ADMR



L'ADMR souhaite permettre à ses bénéficiaires de rester chez eux dans de bonnes conditions. Pour cela il serait nécessaire de renforcer notre équipe composée d'une trentaine d'intervenants à domicile.

Ce sont 45 bénévoles, 34 intervenants à domicile, 4 salariées administratives, environ 35 000 heures d'intervention et près de 350 personnes qui ont été aidées dans nos 13 communes.

Sur la commune de Chambost-Longessaigne, 32 bénéficiaires ont été aidés en 2023.

Nos missions

Service aux seniors ou/et handicapés : évaluation personnalisée des besoins, accompagnement pour chacun et suivi de qualité des prestations :

- Aide aux actes essentiels de la vie quotidienne : toilette, habillage, transfert, lever, coucher, préparation et prise de repas.
- Portage de repas assuré principalement par des bénévoles.
- Télésistance.
- Accompagnements.

Les + : Des temps de rencontre organisés par les bénévoles pour les bénéficiaires (après-midi jeux, restaurants, sorties, théâtre...).

Entretien de la maison : Solutions adaptées à tous, pour quelques heures ou à l'année.

Famille : Soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie.

50% DEDUCTIBLE DE VOS IMPÔTS
La moitié de vos factures est, soit déduite de vos impôts, soit remboursée : pour 1 000 € facturés -> 500 € remboursés.



L'ADMR RECRUTE et vous propose des emplois

- De proximité et flexibles avec du temps partiel ou du temps plein, en CDD ou CDI.
- De lien social et d'accompagnement.
- Autonomes avec un esprit de travail d'équipe renforcé depuis la mise en place des équipes solidaires.
- Avec des avantages : prise en charge des frais kilométriques.
- Avec la satisfaction de se sentir utile et contribuer au bien-être des personnes aidées.
- Avec des formations professionnelles et qualifiantes rémunérées (avec aussi possibilité d'accompagnement au diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)).

Les +

- Des moments de convivialité pour les salariés et les bénévoles,
- Des cadeaux pour les salariés lors de divers événements grâce à la générosité des entreprises locales que nous remercions.



ADMR Chamousset en Lyonnais
Espace Juge Pascal
52, chemin de l'Hôpital
69930 St-Laurent-de-Chamousset
04 74 70 59 76

admr.chamoussetenlyonnais@gmail.com
www.admr-rhone.fr



Le vendredi 20 septembre 2024 à l'occasion des Journées du Patrimoine, nous étions environ 80 personnes réunies dans notre belle chapelle du Mortier autour de Quintu' Or pour un concert magique intitulé : "Mozart d'or et de lumière".

Les artistes ont été longuement applaudis, le succès était au rendez-vous !

L'association espère pouvoir renouveler cet événement et proposer d'autres événements artistiques pour concrétiser l'objectif de ses statuts : promouvoir la culture en milieu rural...

Merci à vous, public, d'avoir répondu présent et merci aux musiciens d'être venus jusqu'à nous pour partager leurs talents.



L'Arros'Arts
Évènements artistiques
06 88 84 47 80
larrosarts@gmail.com



LES INFORMATIONS DE LA CCMDL



Gestion des déchets

Des changements engagés en 2024 dans la collecte des déchets

En 2024, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a réorganisé la collecte des déchets et a opté pour l'installation d'un réseau de Points d'Apport Volontaire (PAV). Une solution de collecte efficace adoptée par nombre de collectivités de la région Auvergne Rhône-Alpes.



Bénéfices des Points d'Apport Volontaire :

- Réduction des coûts de la collecte, impact positif pour la maîtrise du montant de la redevance
- Colonnes accessibles 24h/24 et 7/7 jours
- Fin du stockage des déchets à votre domicile
- Amélioration de l'hygiène de la voie publique
- Moins de camions, moins de pollution de l'air
- Meilleures conditions de travail pour les équipes de collecte

La fin du porte-à-porte est annoncée pour fin 2025.

Des solutions pour les biodéchets des habitants

Les biodéchets, ce sont principalement les **résidus végétaux issus du jardin** : (petite taille, feuilles) ainsi que de la **cuisine** : épilures et reste de repas de fruits et de légumes, marc et filtres à café, coquilles d'œufs.

En France, ce type de déchets représente environ **30% du contenu des sacs noirs** collectés et incinérés. C'est un véritable gâchis car ces déchets sont facilement valorisables grâce au compostage.

Depuis le **1^{er} janvier 2024, les biodéchets ne doivent plus être mis dans les sacs noirs.**

Deux solutions sont proposées sur votre commune :

1 Les composteurs collectifs installés dans la commune

Partenariat entre la Communauté de Communes qui finance les bacs à compost et les communes volontaires qui gèrent les sites grâce à des volontaires bénévoles ou/et des agents techniques de la commune. 30 sites sont équipés pour le moment, répartis sur l'ensemble du territoire.

C'est aussi une démarche citoyenne, écologique et conviviale qui facilite le lien social.

Comment ça marche ?

- Rendez-vous sur un site de compostage collectif près de chez vous. Ces sites sont ouverts à tous les habitants de la commune, sans inscription et gratuitement.
- Consultez les panneaux explicatifs sur chaque site pour vous guider.
- Déposez vos biodéchets dans le bac d'apport.
- Recouvrez vos biodéchets avec de la matière sèche, disponible dans le bac dédié, à côté du bac d'apport.
- Après 6 à 8 mois, bénéficiez gratuitement du compost pour vos plantes.
- Le référent du site est disponible pour répondre à vos questions et vous accompagner dans votre démarche.

2 Une aide financière pour l'achat d'un composteur individuel

Si, à titre individuel, vous pouvez et vous souhaitez vous équiper d'un composteur, la CCMDL vous apporte une aide à l'achat dans la limite de 60 € par foyer et sous conditions. En 2024, 132 foyers des Monts du Lyonnais ont bénéficié de ce soutien.

Comment obtenir cette aide financière ? Faites votre demande par mail à gestion-dechets@cc-mdl.fr et à réception de notre validation, envoyez la facture (avec nom, prénoms, adresse), la copie de votre dernière redevance ordures ménagères ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois et votre RIB.

Plus d'informations ici :

<https://www.cc-montsdulyonnais.fr/environnement-et-dechets/dechets/particulier/trier-et-reduire-ses-dechets>

Où trouver un composteur collectif ?

- À la Résidence des Marronniers
- Au lotissement du Barmat
- Au Thivollet
- Au Rampotager



Mobilité

Évolution du service de transport social

Face à l'augmentation des demandes, le service de Transport Social des Monts du Lyonnais s'adapte pour continuer à répondre aux besoins de mobilité des personnes en difficulté.

- Le nombre de tickets mensuels a été réduit à 8 (au lieu de 10).
- Le tarif d'un trajet est passé à 2,50 €, contre 2 € auparavant.

Les critères d'accès restent inchangés : aucune solution de déplacement au sein du foyer, revenus modestes, personnes âgées, en situation de handicap ou bénéficiaires du RSA. Les inscriptions se font toujours via la mairie de résidence.

Renforcement des transports en commun

Depuis le 26 août 2024, plusieurs améliorations ont été apportées aux lignes de transport en commun :

- **Nouvelle ligne 143 Saint-Symphorien-sur-Coise <> L'Arbresle** passant par Pomeys, Grézieu-le-Marché, Aveize (centre médical), Souzy (Bellevue), Sainte-Foy-l'Argentière (gare), Saint-Laurent-de-Chamousset (Croix Blanche), Brussieu (Bourg et Plat du Pin), Bessenay, Savigny, Sain Bel et L'Arbresle.

- Cette ligne circule 7 jours sur 7
- 7 allers-retours par jour en semaine de 6h05 à 19h29
- Le week-end et les jours fériés 2 allers-retours quotidiens
- Les vacances scolaires > 4 allers-retours par jour.

- **Renforcement de la ligne 142, Aveize (Centre médical L'Argentière) <> Lyon Gorge de Loup** avec :

- 3 trajets supplémentaires du lundi au vendredi en période scolaire
- 3 trajets supplémentaires en période de vacances scolaires
- 2 trajets supplémentaires le samedi
- 1 trajet supplémentaire le dimanche et jours fériés

- **Renforcement de la ligne 2EX**, avec une fréquence toutes les 15 min entre 6h et 8h au départ de Chazelles-sur-Lyon et le soir entre 17h et 18h au départ de Lyon Gorge de Loup.

Le saviez-vous ? Les lignes scolaires sont également ACCESSIBLES À TOUS dans la limite des places disponibles.

Co-voiturage avec En Covoit'Rendez-vous

Depuis janvier 2025, la Communauté de Communes a rejoint la plateforme unique de covoiturage, En Covoit' Rendez-vous, mise en place à l'échelle des treize collectivités du Rhône. Le service bénéficiera du soutien financier de la Communauté de Communes. Ainsi, les trajets réalisés sur En Covoit' Rendez-vous seront rémunérés pour les conducteurs et à prix très réduit pour les passagers, voire gratuits pour les abonnés TCL, Cars du Rhône et Libellule. En quelques clics, déplacez-vous à moindre coût et désengorgez les routes pour une meilleure qualité de l'air !

1. Téléchargez et inscrivez-vous sur l'application KAROS App Store ou Google Play.
2. Renseignez votre lieu de départ et votre lieu d'arrivée.
3. Conducteur ou passager, organisez votre covoiturage à la journée, à la semaine, ou quand vous voulez
4. Retrouvez-vous au point de rendez-vous et c'est parti !

Mobil'Aid, la mobilité solidaire

Parallèlement la Communauté de Communes travaille à la mise en place de nouvelles solutions de mobilité, en partenariat avec l'association Mobil'Aid, pour répondre aux besoins des habitants empêchés dans leur mobilité.

Depuis cet automne, un service de conseil en mobilité (accompagnement individuel et/ou collectif) permet à certaines personnes d'être orientées vers différents services adaptés à leur situation et leurs besoins. Si, en tant qu'habitant, vous vous sentez concernés par cette difficulté vous pouvez solliciter le service.

Vous avez besoin d'être accompagné dans votre mobilité ? Contactez Philippe DUCROIX, conseiller en mobilité Mobil'Aid au 06 17 87 84 01

Monts Covoit, le covoiturage solidaire des Monts du Lyonnais

Ce dispositif de covoiturage solidaire est expérimenté depuis la fin d'année 2024, sur les communes de Chambost-Longessaigne, Saint-Laurent-de-Chamousset, Haute-Rivoire, Sainte-Foy-l'Argentière, Larajasse et Villechenève - éventuellement Montrottier, en cours de délibération.

Toutes les informations utiles auprès de Margaux GUINAND au 06 80 45 42 48.

Des animations gratuites pour reprendre confiance en l'usage du vélo

La CCMDL continuera en 2025 de proposer des séances gratuites d'apprentissage du vélo, de remise en selle et des ateliers de réparation.

Dates et informations, à retrouver en temps utile, sur le site du Parc Éco Habitat <https://www.parc-ecohabitat.com/mobilite/animations-velos>



ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

Association des Handicapés des Monts du Lyonnais

Nouvelle activité, innovation, déménagement

Rencontre, échange, soutien, écoute, loisirs sont les objectifs de notre association.

Pour ce faire, la commission loisirs propose en février un **après-midi jeux** ; en été un **week-end détente** et un **barbecue** ; en octobre une **sortie bowling** et en novembre un **repas dansant**.

Cette année 2024, afin de répondre aux souhaits des jeunes personnes accompagnées, une **sortie discothèque** a été organisée. Cette sortie discothèque privée a eu lieu au Mad' à St-Martin-en-Haut et a connu un franc succès tant pour la participation que pour l'ambiance qui a régné tout au long de la soirée.

Merci aux quelques parents et aux jeunes hors association qui ont accepté d'encadrer cette nouvelle manifestation ; à reconduire.

La traditionnelle **journée pétanque** du premier samedi de septembre à Ste-Foy a été une réussite.

Un plus grand nombre de joueurs et de plus nombreuses familles ont participé à cette journée.

Inspirés par les jeux olympiques, les membres du CA ont décidé de remettre une médaille à chacune des personnes accompagnées participantes au concours de pétanque.

Les soixante personnes récompensées étaient ravies d'emporter un souvenir de cette belle journée.



Les 3 premières équipes gagnantes du concours de pétanque

Déménagement et aménagement fin 2024 : les résidents des foyers de la Goutte d'Or de Meys et de St-Symphorien vont pouvoir investir leur nouvelle résidence tout confort au pôle habitat de St-Laurent-de-Chamousset.

C'est une satisfaction pour tous et notamment pour les membres de l'AHML qui depuis 2004 soutenaient ce projet d'habitat pour un meilleur cadre de vie des résidents.

L'adhésion des familles à notre association est un soutien appréciable pour la continuité de nos actions et l'organisation de nos activités. L'association remercie toutes les municipalités qui par l'attribution de subvention ou prêt gracieux de salle montrent tout l'intérêt qu'elles portent à notre association.

Contacts :

le président **J. RESSICAUD 04 74 26 00 00**

la secrétaire **Y. COEUR 04 78 44 43 07**

Association ARPAMOLY (Art et Patrimoine des Monts du Lyonnais)



Cette année 2024 a été intense en rencontres, organisation et réflexions autour des nombreuses expositions présentées à la Maison de Pays des Monts du Lyonnais. Grâce au talent des artistes et à l'investissement des bénévoles, les visiteurs ont pu découvrir des mondes variés, attrayants, colorés, joyeux et festifs.

L'exposition **"Au fil de la laine"** a été l'occasion de créer de nombreux partenariats et a permis de remettre au goût du jour les travaux de cardage, filage, feutrage, tricotage et tissage. Travaux réalisés en ateliers animés bénévolement par des professionnelles.

Puis, la commission patrimoine nous a embarqués dans un monde de **jeux**. Et oui, championnat de boules lyonnaises et jeux olympiques étant d'actualité, on se devait de les mettre à l'honneur ! "La boule déboule" a été vue sous tous ses aspects : de la simple sphère au ballon de foot, en passant par la boule de cristal, les perles, les bulles, les planètes... Les jeux de ballons, de balles, de boules et de billes, proposés gratuitement au public, ont donné lieu à de bons moments et de belles rencontres.

Les bénévoles qui œuvrent à longueur d'année sont allés visiter certains exposants qui seront présents sur notre **Marché de Noël** traditionnel. Cette démarche est un plus qui permet de privilégier la qualité.

Nous avons eu cette année l'immense joie de rencontrer l'équipe de notre député qui a pris le temps de venir partager notre enthousiasme. Ce signe de reconnaissance nous a beaucoup touchés. Rendez-vous sur ce lien : IFLC- A St-Martin, des bénévoles engagés et fiers animent la Maison de Pays des Monts du Lyonnais

Pour l'association :

Anne-Marie POIROT, présidente
et Floriane CHARRA, animatrice

Maison de Pays des Monts du Lyonnais : Place de l'Église - 69850 St-Martin-en-Haut

Horaires : Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf le jeudi matin)

Dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Contact : Floriane CHARRA - Tél. 07 69 99 10 39

Mail : arpamoly@gmail.com - Site : www.arpamoly.fr

Entrée libre
et gratuite



Visiteurs de tous âges s'amusant dans la salle de jeux "Les Olympiques des Monts"



Élèves en visite de l'exposition "Au fil de la laine"

À votre écoute



40 ans

Lorsqu'en 1985 un groupe se réunit, suite à un suicide survenu dans les Monts du Lyonnais, se doutait-il que 40 ans plus tard ce groupe poursuivrait son bonhomme de chemin ?

Au sein du groupe, chacun s'efforce d'apporter ses compétences, son vécu, son enthousiasme.

Une réelle volonté d'écoute cimente la base de cette association.

Sans l'écoute, en effet, rien n'est possible.

"À votre écoute" est une association apolitique, non confessionnelle et particulièrement respectueuse des personnes qui viennent se confier à l'un ou l'autre de ses membres. Une **ligne téléphonique** permet de dialoguer avec une personne de l'association. Le tout entouré d'un secret absolu. Que tous ceux et toutes celles qui un jour ou l'autre, se sentiront "mal dans leur peau" le sachent, il existe une structure qui leur est entièrement dévouée et attentive à leurs problèmes. Un point important : nous ne sommes pas des professionnels de la santé, mais nous travaillons avec des professionnels compétents qui eux seuls sont habilités à une véritable thérapie.

Permanence téléphonique : Un temps d'écoute **04 74 72 21 32** tous les lundis et les 1^{er} et 3^e samedis du mois de 18h à 23h

Après-midis détente : balade, jeux, échanges - Renseignements 04 78 44 42 86

Parenthèse : Groupe de parole à l'ETAS **04 87 61 70 06**



ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE (SUITE)

Association La Fabrik

Artisanerie de rencontres culturelles



La Fabrik agit dans le champ culturel depuis 2016 et sur une quarantaine de communes des Monts du Lyonnais autour de 2 missions :

- **Accompagner les associations du territoire et valoriser leur travail** à travers différents outils adaptés à leurs besoins (location de matériel technique pour la scène, agenda culturel collaboratif en ligne, formations de bénévoles, événements collectifs...).

- **Programmer des événements rassembleurs et créateurs de rencontres** autour du spectacle vivant, de la création à la diffusion. En 2024, La Fabrik poursuit son action dynamique au cœur des Monts du Lyonnais avec une programmation artistique riche et variée, qui reflète son engagement pour l'accessibilité culturelle et le soutien aux artistes.

Accompagnement

La Fabrik centre de ressources

Tout au long de l'année, la Fabrik accompagne les associations et collectivités dans leurs projets culturels :

- Avec un **agenda culturel** collaboratif en ligne, www.leKalepin.fr, sur lequel les organisateurs d'événements inscrivent les événements à venir sur les Monts du Lyonnais. Vous pouvez y découvrir tous les spectacles et événements à côté de chez vous !

- Avec un **parc de matériel technique** (enceintes, lumières, matériel scénique) à destination des concerts et spectacles professionnels et bénévoles organisés sur le territoire. Ce parc de matériel est le résultat de la mutualisation du matériel de 16 structures du territoire qui permettent le rayonnement culturel du territoire : merci à elles ! En 2023, le matériel a été utilisé lors de plus de 100 événements sur le territoire par 83 associations différentes.

- Avec des **résidences d'artistes** pour les artistes locaux. Nous mettons à disposition des artistes un



Charivarue

espace de travail pour plusieurs jours avec le matériel nécessaire à la création de leur spectacle, avec la complicité des mairies qui nous accueillent. Les artistes repartent avec un spectacle plus abouti et l'occasion de rayonner un peu plus sur le territoire et au-delà. En 2023, nous avons accueilli 11 artistes différents pour 60 jours de résidences. La présentation du travail du Very Big Toubifri experimental Orchestra à Coise a aussi réuni 253 personnes. Ces résidences sont accessibles à n'importe quel artiste ou compagnie résidente sur le territoire.

- Nous sommes aussi présents tout au long de l'année pour accompagner les artistes qui le souhaitent dans leurs parcours et questionnements professionnels, ou les associations dans l'organisation de leurs événements, comme lors de la Foire des Monts du Lyonnais ou de la Fête du Livre de Chazelles-sur-Lyon.

Programmation

La Fabrik organisatrice d'événements

- **pour le jeune public : Un Mouton dans le Ciel et séances scolaires**

En 2024, nous avons continué de travailler notre action à destination du jeune public (0-18 ans) avec la 5^e édition du festival **Un Mouton dans le Ciel**. Nous avons accueilli 1 846 spectateurs et spectatrices à l'occasion de 26 représentations dans 15 villages des Monts du Lyonnais.

Notre travail avec le jeune public se décline aussi avec des programmations sur le temps scolaire : des spectacles pour les enfants des cycles 1, 2 & 3 que nous mettons en œuvre pour la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

- **pour tout le monde : spectacles et temps forts thématiques**

Tout au long de l'année, nous proposons des week-end temps forts autour de thématiques que nous déroulons sur plusieurs jours et qui font écho à des spectacles forts, programmés pour l'occasion. En 2024, nous avons pu proposer :

- > Un temps sur les traditions d'ici et d'ailleurs avec le **festival La Socane**, festival de chants et danses traditionnels qui mettait en avant les cultures du Brésil et d'Occitanie sur la commune de Chazelles-sur-Lyon du 17 au 19 mai 2024. 3 jours de concerts, stage de danse, chant et percussions qui a affiché complet tout le week-end.

- > La première édition du festival d'art de rue "**Charivarue**" à Chazelles-sur-Lyon avec 17 représentations de théâtre, cirque, clown, danse et conte durant 3 jours du 24 au 26 mai 2024. Pas moins de 3 500 personnes sont venues assister à un spectacle et 80 bénévoles sont venus prêter main forte.

- > Un **spectacle en déambulation** dans les rues de St-Symphorien-sur-Coise le dimanche 16 juin 2024, programmé dans le

cadre de la semaine des fiertés. Le collectif Jeanine Machine et son spectacle "Le Pédé" sont venus nous raconter les luttes qui ont fait l'histoire de la culture homosexuelle du 20^e siècle, et redonner vie aux pionnières des soulèvements sociaux qui ont construit le mouvement. 180 personnes ont pu profiter de ce spectacle qui s'est déroulé aux Tanneries.

- > **Le Grand Village #1** de retour à Ste-Foy-l'Argentière du 28 septembre au 12 octobre 2024 avec 6 soirées concerts sous le Bal Monté de La Fabrik installé au complexe Joseph Vinay, et une multitude d'animations proposées par les associations du territoire.

- > **Le Grand Village #2** a poursuivi sa route à St-Martin-en-Haut du 18 octobre au 3 novembre 2024 avec 4 soirées concerts sous le Bal Monté de La Fabrik installé au Terrain gris, ainsi que la 3^e édition du festival La Mort & Nous.

Nous avons documenté ces événements lors d'émissions de radio diffusées sur **Radio Modul** que vous pouvez ré-écouter sur notre site, www.lafabrik-moly.fr !

On vous donne rendez-vous en 2025, avec toujours autant d'envie de faire vivre notre territoire des Monts du Lyonnais, et notamment plusieurs temps forts :

- **Spectacle Un Océan d'Amour** (théâtre visuel et de papier) à partir de 7 ans le 1^{er} février à Maringes.

- **Spectacle Tant qu'il y aura des brebis** (théâtre documentaire sur les tondeuses et tondeuses de brebis) le 20 février à St-Martin-en-Haut.

- **Spectacle "à la porte"** (théâtre) à partir de 8 ans le 26 mars à St-Laurent-de-Chamousset.

- Le **festival Un Mouton dans le Ciel** qui reviendra pour une sixième édition du 19 avril au 4 mai.

- La seconde édition de notre **festival de rue Charivarue**, à Chazelles-sur-Lyon les 24 & 25 mai.

- La 4^e édition du **festival la Socane** qui explorera les traditions d'un pays invité à l'automne.

Vous souhaitez en savoir plus, discuter de votre projet, nous rejoindre ? Ça tombe bien ! C'est le cœur de notre démarche : la coopération ou dit autrement « faire œuvre ensemble ».

Plus d'informations : info@lafabrik-moly.fr
09 82 30 04 54

Suivez-nous sur www.lafabrik-moly.fr
et sur Facebook et Instagram @lafabrikmdl

GELF



GELF : 70 adhérents / 39 salariés
GELF A : 39 adhérents / 24 salariés

En 2024, le GELF a mené plusieurs **actions à destination de différents publics** sur le territoire local des Monts du Lyonnais :

- à destination des demandeurs d'emploi ou des personnes en phase de reconversion professionnelle par le biais du **Forum de l'Emploi** en septembre 2024 à St-Denis-sur-Coise ;

- à destination des professionnels, c'est-à-dire des entreprises locales puisque le GELF organise en partenariat avec le CEML des **rencontres d'affaires** en soirée. Cela permet à des entrepreneurs de présenter leur activité sous le format d'un speed meeting à travers un pitch de 2 minutes chacun en tours de tables. Ensuite les échanges se poursuivent autour d'un buffet. Ces rencontres s'adressent à toutes les structures économiques : entreprises, commerces, artisans, services, afin de développer leur réseau professionnel et de trouver des clients, prescripteurs, sous-traitants partenaires et futurs fournisseurs...

Vous êtes une entreprise/association/collectivité sur le territoire des Monts du Lyonnais et vous recherchez du personnel à temps partiel ou à temps plein ? Vous êtes un particulier et vous recherchez un emploi stable proche de chez vous ? Consultez notre site sur : www.gelf.fr et retrouvez-nous aussi sur Facebook.

GELF/GELF A

35, place de la République 69590 St-Symphorien-sur-Coise
Contact : Julie BARONNIER - Tél. 09 67 05 93 58
Port. 06 18 95 46 99 - contact@gelf.fr - gelfasso@gelf.fr



Rencontre d'affaires organisée par le GELF en partenariat avec le CEML

ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE (SUITE)

Le Conseil de Développement des Monts du Lyonnais

Le Conseil de Développement est constitué d'habitant(e)s des Monts du Lyonnais qui s'appliquent à faire vivre la démocratie participative. Il rassemble des **personnes volontaires intéressées par différents sujets** (sociaux, économiques, culturels, sportifs, technologiques, éthiques, philosophiques, etc) afin d'échanger sur les politiques publiques du territoire. Début d'année 2024, le Conseil a renouvelé ses membres et comme en 2021, c'est par tirage au sort que 10 hommes et 10 femmes, dans chaque commune des Monts du Lyonnais, ont été sollicités pour participer au Conseil de Développement. Cette méthode permet de rassembler des personnes de divers horizons, avec des expériences plurielles. À ce premier groupe, s'ajoutent des volontaires issus d'associations. Finalement, ce sont 11 hommes et 11 femmes qui veillent à faciliter le dialogue entre la population et la Communauté de Communes et travaillent collectivement sur des enjeux de territoire.



Trois bonnes raisons de rejoindre le Conseil de Développement

1. Pour participer à l'élaboration des politiques territoriales, apporter des idées, des avis et une vigilance citoyenne. Ces réflexions enrichissent celles des élus.
2. Pour suivre, s'informer et porter à connaissance les décisions qui feront évoluer notre territoire.
3. Pour rappeler l'importance d'un dialogue entre la population et les élus sur des questions d'intérêt général et le maintenir.

Si vous êtes intéressés pour rejoindre ce groupe de volontaires, vous pouvez contacter Lise PERTREUX, animatrice du Conseil de Développement, par mail cd@cc-mdl.fr ou par téléphone au **06 25 93 57 39**.

Plus d'infos : <https://www.cc-montsdulyonnais.fr/collectivite/fonctionnement/le-conseil-de-developpement-des-monts-du-lyonnais/>

Solidair-Aidants Monts du Lyonnais

Cette association duernoise, fondée en janvier 2018 pour répondre aux attentes d'aidants aspirant à sortir de leur isolement, à s'entraider et exprimer collectivement leurs besoins, est fière d'annoncer l'**ouverture de la colocation à responsabilité partagée, pour l'accueil de personnes âgées dépendantes en perte d'autonomie**. Quatre premiers résidents ont été accueillis le 3 juin dernier. La colocation est un habitat "inclusif", alternative à l'accompagnement à domicile lorsque celui-ci n'est plus possible et à l'entrée dans des établissements médico-sociaux.

Il s'agit d'une **maison individuelle de 270 m²**, construite de plain-pied, composée de 8 chambres dont 2 peuvent accueillir un couple. Sont aménagés une grande salle commune avec espace cuisine, un bureau, un cellier et des locaux techniques. Les résidents peuvent également profiter d'une terrasse et d'un jardin.

Ce projet s'inscrit dans une logique de proximité dans le choix des habitants, nous sommes présents dans la vie du village, pour nous permettre aussi d'organiser des activités en complément de celles organisées par les animateurs et les bénévoles de la colocation.

Plus de 5 ans d'efforts sont ainsi concrétisés, grâce aux membres de l'association Solidair-Aidants, qui ont conçu la forme du projet, et en ont établi les modalités de gestion, parmi lesquelles est importante la **participation active des résidents au fonctionnement au quotidien**.

Les tâches quotidiennes (animations, intendance, souci du bien-être des habitants) sont confiées à des salariés extérieurs, avec le soutien et l'implication forte de nombreux bénévoles.

Mener à bien le projet n'aurait pas été possible sans le soutien de nombreux partenaires : commune de Duerne, CCMDL, Département du Rhône, Deux Fleuves Rhône Habitat (anciennement OPAC du Rhône) propriétaire des locaux et dont l'association est locataire, caisses de retraite, fondations...

Les actions menées depuis l'ouverture pour consolider le fonctionnement permettent d'envisager sereinement l'accueil de nouveaux résidents. Quatre places sont disponibles.

Contact :

Solidair-Aidants MDL
4, rue de la Mairie 69850 Duerne
solidairaidantsmdl@gmail.com
Tél. 06 44 78 32 35
Site : solidairaidantsmdl.com



Vue depuis la pièce de vie commune

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS février à mai 2025



FÉVRIER

Di 2	BOUDIN	9h	FC2M
Sa 8	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE & REPAS ANNUEL	18h30	AJC
Di 16	LOTO	14h	Sou des Écoles
Ve 28	THÉÂTRE	20h30	Petit Théâtre du Colombier

MARS

Sa 1	THÉÂTRE	20h30	Petit Théâtre du Colombier
Di 2	THÉÂTRE	14h30	Petit Théâtre du Colombier
Ve 7	THÉÂTRE	20h30	Petit Théâtre du Colombier
Sa 8	BAL	20h	Club automobile
Sa 8	THÉÂTRE	20h30	Petit Théâtre du Colombier
Di 9	THÉÂTRE	14h30	Petit Théâtre du Colombier
Ma 11	CONCOURS DE BELOTE	14h	Club de l'Amitié
Ve 14	THÉÂTRE	20h30	Petit Théâtre du Colombier
Sa 15	THÉÂTRE	20h30	Petit Théâtre du Colombier
Sa 15	CONCERT		Arts Maniak
Di 16	THÉÂTRE	14h30	Petit Théâtre du Colombier
Je 20	"LA GRANDE LESSIVE" : exposition participative éphémère		
Sa 22	VENTE VIN, BIÈRE, GRENOUILLES À EMPORTER	17h	CPCL
Di 23	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	10h30	Pétanque Chambostienne
Sa 29	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PUIS CONCERT		Solidar'Endé

AVRIL

Ve 11	LA NUIT EST BELLE		
Di 20	FÊTE DES CLASSES EN 5		Classes en 5
Me 23	CONCOURS DES BOULES VÉTÉRANS	9h	Boule Fraternelle
Ve 25	RALLYE DE CHARBONNIÈRES		

MAI

Je 8	COMMÉMORATION		Conseil municipal
Ve 23	CONFÉRENCE SUR LE VIN	19h	AEP - Salle Faye
Sa 24	BUT D'HONNEUR	14h	Boule Fraternelle
Je 29	MARCHE DES NEZ EN L'AIR	8h	Gym et Comité des Fêtes
Je 29	VENTE DE FLEURS	9h	Solidar'Endé
Je 29	EXPOSITION DE PEINTURES	13h	Atelier du vieux Logis
Sa 31	CONCERT		Arts Maniak

Le Comité des Fêtes et toutes les associations chambostiennes vous remercient de votre participation.

Retrouvez ce calendrier et d'autres infos sur : www.chambost-longessaigne.com

INFOS PRATIQUES

La Mairie

Place de la Bascule

69770 Chambost-Longessaigne

Tél. 04 74 26 33 85 - Fax 04 74 26 34 72

E-mail : mairie@chambost-longessaigne.com

SITE INTERNET : <http://www.chambost-longessaigne.com>

SUIVEZ-NOUS sur la page FACEBOOK "Chambost-Longessaigne" 
et sur l'application mobile PANNEAU POCKET. 

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h

Jeudi de 13h30 à 16h30

Permanence des élus :

Samedi de 10h à 11h

Bibliothèque

Mercredi de 10h à 12h

et de 16h à 18h30

Samedi de 10h à 12h

Marché hebdomadaire

Mercredi de 16h à 19h

Agence postale

Place de la Bascule

69770 Chambost-Longessaigne

Tél. 04 74 70 60 57

Lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 12h

Mercredi et vendredi de 15h30 à 18h

Levée du courrier : 9h la semaine

8h le samedi

